

15^e ÉDITION - 27 JANVIER 2012

LES CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
POUR LES DROITS DE L'HOMME

PLAIDOIRIES DES LYCÉENS
2012



Esplanade Général Eisenhower

B.P. 55026 - 14050 CAEN Cedex 4

Tél. : 02 31 06 06 44

www.memorial-plaidoiries.fr

E-mail : lyceens@memorial-plaidoiries.fr

LE 15^e CONCOURS DE PLAIDOIRIES DES LYCÉENS POUR LES DROITS DE L'HOMME

Depuis 14 ans, le Mémorial de Caen organise chaque année, grâce au soutien du Conseil Régional de Basse-Normandie, le Concours de plaidoiries des lycéens pour les droits de l'homme, événement qui offre aux lycéens une tribune exceptionnelle pour défendre une cause qui leur tient à cœur.

La liberté d'expression en danger, la cruauté des inégalités, la montée du racisme ou encore le sort des enfants dans le monde sont autant de thèmes sur lesquels les lycéens souhaitent réagir, autant de causes qu'ils ont envie de dénoncer.

Ce concours se déroule en plusieurs étapes. Après une première sélection écrite parmi 820 plaidoiries, des jurys se déroulent en région, dans 12 villes de France, afin de sélectionner l'équipe lauréate qui participera à la finale au Mémorial de Caen.

En présence d'un jury composé de personnalités engagées dans la défense des droits de l'homme, de représentants de l'Education Nationale, de journalistes, d'artistes et de lycéens, devant un public de plus de 2000 personnes, avec une retransmission en direct sur le site Internet du Mémorial, ce concours récompense les qualités oratoires et la force argumentaire de ces jeunes citoyens. Il démontre les qualités de conviction, d'engagement et d'émotion indispensables à tout combat pour les droits de l'homme.

Nous remercions sincèrement nos partenaires qui, pour la plupart d'entre eux, nous accompagnent depuis 14 ans : la MGEN, Amnesty International France, Reporters sans Frontières, Le journal L'Actu. Nous remercions tout particulièrement nos partenaires qui accueillent les présélections en régions et sans lesquelles le concours lycéen pour les droits de l'homme ne connaîtrait pas un tel succès. Merci au Centre Départemental de Documentation Pédagogique de Tours, au Tribunal de Grande Instance de Lille, à l'Ecole de la Magistrature de Bordeaux, à la Cité de l'Espace de Toulouse, à la Maison de l'Avocat de Marseille, au Lycée Clemenceau de Reims, au Midi-Libre de Montpellier, à Ouest-France de Rennes, au siège de la MGEN à Paris, au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon et à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Le Barreau, la Ville et le Mémorial de Caen n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les candidats ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES DES LYCÉENS

Russie : La liberté d'expression assassinée	9
Florine Moreau - Axelle Bagur - Hugues Michel / Lycée Maryse Bastié - Limoges (87)	
Le delta de la honte	19
Camille Allard / Lycée Notre-Dame - Guingamp (22)	
Silences assassins	25
Bettina Bohne / Lycée Duhamel du Monceau - Pithiviers (45)	
Nous parlons des droits de l'homme... et je pense à la Syrie	31
Oussamah Jaber / Association scolaire Saint-Jean et La Croix - Saint-Quentin (02)	
« Maman, je ne veux plus aller à l'école »	39
Camille Valente / Lycée Victor Hugo - Caen (14)	
Cogito Ergo Sum	49
Diogo Costa Cunha / Lycée Bossuet - Condom (32)	
Corne de l'Afrique : notre berceau déshumanisé	57
Damia Taharraoui - Taha Yassine Zinifi / Lycée Lyautey - Casablanca - Maroc	
Les droits de l'homme en Russie : mythe ou réalité ?	65
Marie Laloi / Lycée Madeleine Michelis - Amiens (80)	
Où sont passées les petites filles ?	73
Fiona Berger - Marie Bruna - Céline Bardou-Caraman / Lycée Ferdinand Foch - Rodez (12)	
Il fait si bon vieillir...	79
Alma Adilon-Lonardon / Lycée Champagnat - Saint-Symphorien-sur-Coise (69)	
Loi de l'enfant unique : mobile d'infanticides	87
Héloïse Pelczar / Pensionnat de Versailles - Basse-Terre - Guadeloupe	
Répression syrienne : la liberté ou la vie	95
Samuel Verley / La Source - Meudon Bellevue (92)	
Le sacrifice de la volonté usurpée d'Allah	103
Blaise Colling / Lycée Oberlin - Strasbourg (67)	
Le droit à une fin de vie digne et heureuse	111
Tatiana Cretin-Maitenaz / Lycée Carnot - Cannes (06)	
LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES DES ÉLÈVES AVOCATS	117
LE CONCOURS DE PLAIDOIRIES DES AVOCATS	213

Russie : la liberté d'expression assassinée

Florine Moreau,
Axelle Bagur,
Hugues Michel

Lycée Maryse Bastié, Limoges (87)

ANNA POLITKOVSKAÏA

Interprétation de Florine MOREAU

Je m'appelle Anna, Anna Politkovskaïa. Je suis née en 1959. J'étais grand reporter pour le journal indépendant Novaïa Gazeta, un bihebdomadaire quasiment le seul journal russe à rendre compte de la situation en Tchétchénie. Je me suis rendue à de nombreuses reprises dans les zones de combats en Tchétchénie et dans des camps de réfugiés au Daghestan, puis en Ingouchie. Pour ces raisons, j'ai reçu plusieurs prix en Russie, et par le Pen Club International en 2002. On m'a remis au Danemark, en février 2003, le prix du Journalisme et de la Démocratie décerné par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'OSCE.

En octobre 2002, au péril de ma vie, j'ai accepté de servir de négociatrice lors d'une prise d'otages dans un théâtre de Moscou, prise d'otages qui s'est d'ailleurs terminée de manière dramatique. Régulièrement menacée, j'ai subi une tentative d'empoisonnement en 2004, alors que je me rendais à nouveau dans le Caucase.

Le 7 octobre 2006, moi, Anna Politkovskaïa, j'ai été tuée par balle dans le hall de mon immeuble à Moscou. J'aurais été l'une des rares journalistes indépendantes en Russie. L'enquête sur les circonstances de mon assassinat piétine, les autorités affichent une parfaite indifférence. En Russie, la mobilisation de l'opinion publique est faible.

En 2007, à peine deux mille Moscovites commémorent le jour anniversaire de ma mort, place Pouchkine, avec à la main des fleurs ou mon portrait. Ils sont pourtant encadrés par un imposant dispositif de sécurité. Alors que le jour même, à l'autre bout de la capitale, plus de 10 000 jeunes activistes pro-

Kremlin, des ultranationalistes du mouvement Nachi qui signifie « Les nôtres », défilent pour célébrer le 55^e anniversaire de Vladimir Poutine sous le slogan « Félicite le Président, félicite le pays ». Une de mes ferventes lectrices avait la voix étranglée quand elle a dit : « L'exécution d'Anna a été offerte à Poutine. Bien entendu, on ne connaîtra jamais l'auteur du cadeau. »

Mais, tard dans la soirée du 23 août 2011, le rédacteur en chef adjoint de Novaïa Gazeta, Sergueï Sokolov, annonce l'interpellation du lieutenant-colonel à la retraite de la police de Moscou, Dmitry Pavlioutchenkov. D'après l'enquête, Pavlioutchenkov aurait reçu l'ordre de me faire assassiner contre une certaine somme d'argent. Il aurait engagé les tireurs, leur aurait procuré l'arme du crime et aurait organisé ma filature. Il appartenait encore à la police au moment du crime.

Contactée par Reporters sans frontières, l'avocate de ma famille, Anna Stavitskaïa, a rappelé que Pavlioutchenkov était le témoin principal du premier procès. Fort de son statut d'officier de police, il s'était alors brillamment appliqué à brouiller les pistes. Mon avocate disait : « Dès ce moment, nous avons des soupçons quant à sa participation dans l'assassinat d'Anna. (...) Il est difficile, pour l'heure, de savoir s'il a reçu l'ordre d'orchestrer l'assassinat directement du commanditaire, ou bien par des intermédiaires. De plus, il est encore trop tôt pour parler du transfert du dossier au tribunal. »

La responsable du service de presse de Novaïa Gazeta, Nadejda Prusenkova a reconnu que « le comité d'enquête a bel et bien commencé à faire son travail, ce qu'il aurait dû faire il y a quatre ans. Quant à savoir si cela va aboutir à l'arrestation des commanditaires, il est bien trop tôt pour le dire. De nombreux obstacles demeurent, des personnes haut placées risquent d'être mises en cause et il nous faudra rester extrêmement vigilants pour éviter que Pavlioutchenkov ne soit réduit au silence ».

ALEXANDRE LITVINENKO

Interprétation de Hugues MICHEL.

Je m'appelle Alexandre Litvinenko. Je suis né à Voronej, le 30 août 1962. En 1988, j'étais lieutenant au KGB, les services secrets russes. En 1991, après l'effondrement de l'URSS, j'ai été affecté au FSB, le service secret de lutte contre les menaces de l'intérieur de la Russie. J'occupe alors le poste de lieutenant-colonel et je travaille sur des affaires de terrorisme, de lutte contre la criminalité organisée et la corruption.

Je suis exclu du FSB en juin 1998. En novembre, au cours d'une conférence de presse, je déclare mon ancienne appartenance au FSB et dévoile que j'avais eu pour mission d'assassiner Boris Berezovski, un oligarque russe opposant à Vladimir Poutine. Quatre mois plus tard, je suis arrêté, poursuivi par la justice et condamné. On me confisque mon passeport et je passe plus d'un an dans un centre spécial de détention du FSB. Je suis désormais un dissident au régime, l'un des principaux opposants à Vladimir Poutine.

Libéré mais sous surveillance, je parviens à m'enfuir en octobre 2000 et je quitte la Russie pour rejoindre ma famille en Turquie. J'obtiens ensuite l'asile politique en Grande-Bretagne.

Je me lance alors dans une vaste enquête sur le rôle joué par des fonctionnaires du FSB, mes anciens collègues, dans la série d'attentats commis en septembre 1999 dans plusieurs villes de Russie. Ces attentats sanglants, qui avaient tué plus de trois cents personnes, avaient créé une psychose providentielle : ils permettaient à Vladimir Poutine de se présenter à l'élection présidentielle de 2000 en champion de la sécurité ; l'attribution de ces crimes aux Tchétchènes préparait l'opinion au lancement de la deuxième guerre de Tchétchénie, guerre qui justifiait la prise en main du pouvoir par les services secrets.

Or, aidé par Iouri Felchtinski, un journaliste américain, je trouvais des informations fiables et convergentes qui démontraient que c'était en fait des agents du FSB eux-mêmes qui avaient posé ces bombes. Partant, je tentais de comprendre comment et pourquoi le FSB s'était mué en officine terroriste.

Le tableau que je découvrais était sidérant. C'était celui d'un corps très clanique, qui s'était reconverti dans les « affaires » : corruption, trafic de drogue, extorsion de fonds, chantage, enlèvements, blanchiment d'argent... Encore fallait-il, pour bénéficier de hautes protections, faire élire à la tête de l'État, Vladimir Poutine, l'ex-patron du FSB, les services de sécurité russes ! C'était le tableau inquiétant d'une ancienne superpuissance en pleine dérive mafieuse, sous le regard approbateur des plus hautes autorités de l'État. Je publiais les résultats de notre enquête dans un livre intitulé « Le temps des assassins ». Le livre est interdit en Russie. Ceux qui contribuent à sa publication sont assassinés.

Le 1^{er} novembre 2006, je bois le thé avec deux Russes, dans un hôtel londonien, le Millenium. Le 17 novembre, je suis hospitalisé au University College Hospital de Londres. Mes analyses révèlent que j'ai été intoxiqué par une cartouche de polonium 210, un isotope radioactif, fréquemment utilisé par le FSB pour liquider les opposants. Le 23 novembre 2006, je meurs de cet empoisonnement après trois semaines de souffrances atroces. L'État russe nie toute implication dans ma brutale liquidation.

Pour Stanislav MARKELOV

Avocat défenseur des Droits Humains

Interprétation par Axelle BAGUR.

Actuellement, en Fédération de Russie, sous la coupe de Vladimir Poutine, ancien dirigeant du FSB, tous ceux qui osent critiquer le pouvoir ou enquêter sur des dossiers sensibles sont harcelés, agressés, voire assassinés. Toute une panoplie de lois est utilisée afin de les bâillonner. Dans le sillage de la guerre en Tchétchénie, les disparitions ont lieu maintenant dans pratiquement tout le Caucase du Nord surtout en Ingouchie où elles se multiplient.

Ibragim Gazdiev, Ingouche, a été arrêté le 8 août 2007 par des Russes armés, en tenue de camouflage dans la ville de Karaboulak, république d'Ingouchie. Depuis lors, personne ne l'a vu, ni eu de ses nouvelles. On pense qu'il a été détenu au secret en Ingouchie ou dans une république voisine.

Delilovitch Massaïev a été enlevé en août 2008 à Groznyï. Il a eu le tort de demander l'ouverture d'une information judiciaire et de témoigner en juillet, trois semaines avant sa disparition, dans le journal Novaïa Gazeta, dans lequel Anna Politkovskaïa écrivait.

Stanislav Markelov, avocat et défenseur des droits humains, a été abattu en plein centre de Moscou en janvier 2009 alors qu'il s'apprêtait à faire appel de la libération anticipée d'un ancien colonel russe condamné pour le meurtre d'une jeune Tchétchène.

L'association Mémorial, créée par le dissident Andreï Sakharov, qui rassemble des défenseurs des droits humains ainsi que des historiens du Goulag, est devenue une cible pour le pouvoir. Kadyrov, le président de Tchétchénie, a porté plainte

pour diffamation contre Oleg Orlov. Celui-ci a eu le tort de l'accuser d'être l'instigateur de la mort de Natalia Estemirova, sa collaboratrice à Groznyï, assassinée en juillet 2009. Dans le Caucase du Nord, on élimine au fur et à mesure l'opposition civile et les derniers témoins du conflit. Oleg Orlov, président de Mémorial a reçu le prix Sakharov en octobre 2009.

En 2010, proclamée année culturelle France-Russie, on juge l'art qui dérange : Youri Samodurov, ancien directeur du Centre Sakharov et Andreï Erofeev, ancien directeur du département d'art contemporain de la Galerie Treïakov, sont poursuivis pour « incitation à la haine, atteinte à la dignité » pour avoir organisé une exposition d'art contemporain intitulée « L'art interdit 2006 » au musée Sakharov en 2007. L'exposition de ces œuvres avait justement pour objectif de susciter un débat sur la censure. En effet, les directeurs de galeries en Russie avaient refusé de les exposer, par peur de choquer l'Église orthodoxe.

Parler des droits de l'homme en Russie dérange. C'est en effet un partenaire économique incontournable en Europe et un fournisseur de gaz naturel de rang mondial, soit environ 30% des ressources, sans parler du pétrole, des ressources non connues exactement mais énormes. C'est un acteur politique de premier ordre. La Fédération de Russie est l'un des 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Elle s'est engagée à reconnaître les institutions européennes dont la Cour Européenne des droits de l'homme siégeant à Strasbourg. Elle est membre du G8 qu'elle préside même actuellement. Elle est un des cinq membres du Conseil permanent des Nations Unies. Elle est officiellement un pays démocratique. À ces différents titres, la Fédération de Russie se devrait d'être irréprochable en matière de respect des droits de l'homme. Elle devrait montrer l'exemple aux autres

nations du monde. Chaque année, de nombreuses victimes attendent de peindre les pierres de leur sang innocent. Ne les oublions pas. Défendez-les pour que plus jamais les pierres ne rougissent ! ■

En hommage à : Anna Politkovskaïa, Alexandre Litvinenko, Stanislas Markelov, Oleg Orlov, Youri Samodurov et Andrei Erofeev, Ibragim Gazdiev et Delilovitch Massaïev.

Le delta de la honte

Camille Allard

Lycée Notre-Dame,
Guingamp (22)

Juin 2010, Courrier International :

« Nous avons senti le pétrole bien avant de le voir. Une odeur infecte de garage et de végétation en décomposition imprégnaient l'air. Cette puanteur devenait insoutenable. Nous avons dû nager dans des flaques de brut léger. »

Ce journaliste décrit-il les effets de la marée noire qui a ravagé le Golfe du Mexique ? Non !

Ici c'est dans l'indifférence quasi générale, dans le silence et dans la durée que les terres agricoles sont recouvertes d'une couche brillante de liquide huileux, que les puits d'eau potable sont pollués : tout a disparu sous une couche de pétrole... l'un des meilleurs du monde, paraît-il !

Ici, tout est détruit : l'agriculture, la pêche, l'environnement ... les hommes.

Terre africaine méprisée aux hommes oubliés, le Nigeria, 31 millions d'habitants, un des plus vastes écosystèmes marins du monde, détient une richesse convoitée par tous, pillée et gaspillée. L'or noir. Mais les habitants du delta du Niger sont pauvres malgré l'exploitation du pétrole car il profite en grande partie à l'étranger. Les multinationales, dont Shell, se partagent les bénéfices avec le gouvernement corrompu du Nigeria tout en polluant la nature depuis des années. Car c'est au nom du pétrole, de l'argent, des profits que des hommes, des femmes, des enfants n'ont plus accès à la nourriture, à l'eau, à la santé. En effet, à peine un quart de la population bénéficie des revenus du pétrole.

Le Nigeria possède des lois et des règlements stipulant que les compagnies doivent respecter les normes internationales de bonnes pratiques en matière d'exploitation pétrolière ainsi que des lois et des règlements qui protègent l'environnement.

Ce dispositif est peu appliqué. Les agences gouvernementales chargées de le faire respecter sont inefficaces. Les compagnies pétrolières ont profité de la faiblesse de la réglementation du Nigeria pour se livrer à de mauvaises pratiques. Elles ne prennent pas de mesures appropriées pour empêcher la pollution ou pour tenter de résoudre les problèmes.

Shell dit, je cite, « contribuer au bien-être général des communautés au sein desquelles l'entreprise travaille » mais ne voulant pas investir dans des équipements onéreux, Shell préfère se débarrasser du gaz naturel qui s'échappe du sol, en le brûlant par la technique du torchage, pratique pourtant illégale depuis 1984. Exposées en permanence à des gaz toxiques, les cultures sont devenues impraticables et les populations souffrent de graves maladies respiratoires dans l'indifférence des autorités nigérianes qui protègent les intérêts des pétroliers dont elles dépendent financièrement.

Dans le territoire Ogoni vit le peuple Bodo, communauté de pêcheurs. Il a perdu ses moyens de subsistance. En 2008, un pipeline défectueux a déversé du pétrole à Bodo, la fuite n'a été colmatée qu'après plusieurs semaines. Le village a sombré dans la pauvreté.

Le pasteur Christian Lakoya Kpandei évoque avec désespoir sa région autrefois couverte de mangroves, très verte où il avait créé une ferme piscicole avec 3 bassins d'élevage de poissons. 10 familles vivaient de ce travail. Aujourd'hui, tout est mort, les pêcheurs sont devenus des réfugiés : ils doivent trouver à manger, mendier, ils ne peuvent plus s'occuper des enfants, les envoyer à l'école. Le pasteur désespère de pouvoir les aider.

Shell a dû reconnaître ses responsabilités mais n'a rien changé à ses pratiques.

De plus, des fuites de pétrole sont dues à la corrosion des oléoducs, à un mauvais entretien des infrastructures, à des erreurs humaines souvent réparées trop tard. Elles sont aussi la conséquence d'actes délibérés de vandalisme ou de vol de pétrole. Car, comble de l'ironie, dans cette surabondance de pétrole, les populations locales, pour subvenir à leurs besoins se servent comme elles peuvent malgré le danger, directement à partir des pipelines. Des rebelles, fatigués de voir leurs terres détruites et leurs enfants jouer dans des mares de pétrole n'hésitent pas à attaquer, à saboter les installations pétrolières ou même à commettre des enlèvements pour se faire entendre. Le pétrole devient une arme politique pour les opposants au régime, tandis que celui-ci se sert de ce prétexte pour justifier les coups de force contre eux.

Enfin, n'oublions pas l'hypocrisie mondiale ! Il suffit d'une seule marée noire dans le Golfe du Mexique pour que l'opinion mondiale s'affole tandis que le Nigeria reste sous-médiatisé.

On nous dit que le pétrole est une denrée rare et précieuse.

On nous dit tant de choses et on nous en cache tellement d'autres...

Et pendant ce temps, les terres continuent de mourir. Ce pays ravagé par le pétrole, l'est aussi par la violence, la rancœur, l'amertume et la colère.

Colère pour les terres et les animaux,

colère pour le peuple Bodo, du territoire Ogoni, aujourd'hui peuple de réfugiés,

colère pour ces enfants jouant pieds nus dans les flaques de pétrole et vivant près des torchères, pratique pourtant illégale depuis 1984.

Colère...

Mesdames et messieurs,

je dénonce cette situation dans le delta du fleuve Niger comme une atteinte grave aux droits humains. Article 25 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme : « Toute personne, où qu'elle soit, quelle qu'elle soit, a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille. »

Et je dénonce la complicité de l'Europe, des Etats-Unis et de la Chine qui achètent le pétrole mais ferment les yeux sur l'exploitation des hommes et de la terre dans le but de faire des profits immédiats.

Pourtant nous pouvons agir !

Demandons des comptes aux entreprises pétrolières qui doivent informer et nettoyer la pollution. Un développement durable et solidaire n'est possible que si l'environnement est restauré.

Des compensations financières pourraient alors permettre aux populations de retrouver une vie décente.

Encourageons toutes les grandes organisations comme Amnesty International à faire pression sur le gouvernement nigérian qui a le devoir de protéger ses habitants et celui de partager les revenus du pétrole. Son engagement public incitera les compagnies pétrolières à remédier aux effets dévastateurs de leurs mauvaises pratiques.

Ne laissons pas ces grands groupes pétroliers se croire au-dessus des lois ! Si rien ne bouge, il faut porter cette violation des droits humains devant la Cour Internationale de justice.

Imaginez cette terre rendue aux couleurs de la vie... Oui, Mesdames et Messieurs, j'ai choisi de venir devant vous pour plaider la cause d'un peuple et de son pays parce que je veux croire à cette réalité :

que le delta du Niger ne soit plus « le delta de la honte » ! ■

Silences assassins

Bettina Bohnec

Lycée Duhamel du Monceau,
Pithiviers (45)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La République de Tchétchénie, connaît une lutte contre l'occupation russe depuis plus de 600 ans... ses rêves de liberté l'on menée à deux guerres dévastatrices, où plus de 300 000 civils ont péri...

Le tribut payé par ce peuple pour la défense de sa partie et son identité n'est-il pas assez lourd Mesdames et Messieurs ? ... eh bien, il faut croire que non !

Car la cupidité de la Russie garde sous son joug cette petite République uniquement pour ses ressources pétrolière et gazière la poussant ainsi à un acte inacceptable, condamnable : la violation des droits de l'homme.

Depuis les années 2000, Mesdames et Messieurs, d'après Amnesty International, plus de 5000 êtres humains on disparu, soit environ deux personnes par jour depuis plus de dix ans...

Ces disparitions consistent en l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toutes autres formes de privation de liberté pour des motifs politiques, ethniques et religieux (car n'oublions pas que le peuple tchéchéne est de confession musulmane).

Ces crimes sont commis par des agents de l'État ou groupe de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui et l'acquiescement de l'État.

Et ces actes, déjà monstrueux, sont assorti de tortures, du déni de reconnaissance, de la dissimulation du sort des victimes et de l'endroit où elles se trouvent. Elles sont ainsi soustraites à la protection de la loi, privées de tous leurs droits... À la merci de leurs ravisseurs.

Y-a-t-il une place pour le doute, mesdames et messieurs, pour dénoncer ici le non respect des droits de l'homme?

Non !

Cette méthode de répression viole toute une série de droits inhérents à la personne humaine !

En effet, la Déclaration Universelle des droits de l'homme précise bien en son article 2 que tout individu a le droit à la vie,

stipule en son article 3 « que nul ne sera soumis à la torture et à des peines ou traitements inhumains et dégradants, garanti en son article 5 que chacun a le droit à la liberté et à la sûreté de sa personne et en son article 9 que nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu, ou exilé ».

Mais l'exemple le plus édifiant, le plus frappant n'est-il pas la violation du traité contre les disparitions forcées ratifié par les instances de la Fédération de Russie en 2009 ?

En effet, Mesdames et Messieurs, ce traité précise dans son article 1^{er} « qu'aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée ».

Vous avez bien entendu... « aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit [...] ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée ».

Effectivement, n'est-il pas trop facile que de donner l'étiquette « lutte antiterroriste » à de ces actes et ainsi excuser une telle inhumanité ?!

Car l'état-major russe prétend lutter contre une poignée de terroristes qu'il chiffre à plusieurs centaines d'individus.

Mais ne soyons pas dupes Mesdames et Messieurs !

Ce mode de répression répond à des objectifs bien précis...

D'une part la clandestinité est garantie de l'impunité, eh bien oui, il n'y a ni auteur, ni victime. Et la garantie d'impunité accordée aux auteurs, permet non seulement à l'État la négation absolue du crime, mais aussi l'invention d'explications grossières tel que : « les disparus sont à l'étranger »...

Sur les 200 cas de disparitions forcées portées à la connaissance de la Cour Européenne des droits de l'homme ... seul un cas a été condamné, car les enquêtes russes sont toujours notoirement insuffisantes, les procès truqués et les témoins subornés ou menacés...

D'autre part, des interrogatoires menés sur les disparus lors de leur détention se font sous la torture, à la fois physique et psychologique, très inspirés de l'exemple nazi... où la cruauté n'a pour limite que l'imagination de ces tortionnaires d'un autre âge... la victime perd ses repères et vit donc dans la crainte permanente d'être tuée.

Et si la victime ne meurt pas, si elle réussit, par chance, à s'échapper, elle risque de souffrir toute sa vie des séquelles physiques et psychologiques de cette forme de déshumanisation et des brutalités et tortures qui l'accompagnent.

L'organisation humanitaire Human Rights Watch dans un rapport intitulé « bienvenue en enfer » dénonce ce mode de répression.

Elle fait état de témoignages tous plus poignants, déchirants et désespérants les uns que les autres, les disparus sont soumis à des interrogatoires forcés, à des séances d'électrochocs, humiliés en permanence, forcés à ramper avec des miliciens sur le dos... et que dire de ce témoignage d'une femme, qui a vu des miliciens s'en prendre à un garçon de 14 ans emprisonné sans raison, en lui donnant des coups de pieds et de bâton... et cet être innocent, battu pendant plus d'une heure finira par succomber à ses blessures...

Quelle honte ! Pourquoi tant de barbarie ?!

Les effets de la disparition forcée sont dévastateurs non seulement sur les victimes directes, mais également sur les familles et la communauté qui ignorent ce qu'il est advenu des leurs. Ceux-ci sont donc dans l'incapacité de tourner la page sur ces événements violents qui ont bouleversé leur vie à jamais. Créant ainsi des angoisses et des blessures mal refermées qui peuvent détruire le tissu social.

Mesdames et Messieurs, je suis là pour dénoncer !

Oui ! Il est bon que le reste du monde sache qu'en Europe... au moment même où je vous parle, des hommes sont opprimés et meurent au nom de la liberté et pour la reconnaissance de leur identité !

Oui ! Il est bon de dénoncer que la pratique de la terreur comme moyen de domination politique est tout à fait inacceptable et qu'aucun homme de bonne volonté ne peut, ne serait-ce qu'un instant, cautionner ou excuser un tel comportement !

C'est ensemble qu'il faut lutter pour que tous ces non-dits, tous ces silences assassins soient à leur tour violés et laissent place à la vérité...

Il est également indispensable que les instances chargées de garantir et d'appliquer les lois humanitaires au plan mondial réagissent et multiplient les recommandations aux chefs de ces Etats autoritaires, qui maltraitent les populations pour imposer leur politique hégémonique !

Mesdames et Messieurs, nous devons exiger que les enlèvements et les disparitions des fils, des filles et des enfants de Groznyï, Gekhy et de partout en Tchétchénie cessent ! Nous devons crier notre révolte pour que les morts arrêtent de grossir les sinistres charniers faits des corps de ces êtres humains victimes de leurs rêves de paix et de liberté. ■

Nous parlons des droits de l'homme... et je pense à la Syrie

Oussamah Jaber

Association scolaire
Saint-Jean et La Croix,
Saint-Quentin (02)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Depuis 40 ans, nous vivons, en Syrie, écrasés par la dictature des Assad... Petit à petit, nous nous sommes résignés à une nuit qui semblait interminable... L'aube vint pourtant... Le premier rai de lumière fut éblouissant. Quand, le 14 janvier dernier, je sus que le peuple tunisien avait vaincu, je restais abasourdi... heureux... Les prémices de l'aube arrivèrent ainsi, lentes, espacées, et si lumineuses... et si belles... Et malgré cette beauté, je me disais encore que dans notre ciel à nous, la nuit, jamais, n'aura de fin...

Nous avons tous abandonné et arrêté le combat... Les agents du régime étaient partout. Qui aurait osé critiquer le pouvoir ? Tous les hommes, toutes les femmes, vivaient dans la peur la plus totale. Mais cet effroi qu'on inculque aux enfants, lentement, dès leur plus jeune âge, n'atteint pas immédiatement la terreur absolue dans laquelle ils sont censés vivre à l'âge adulte. Les adultes étant tous soumis, ce sont les enfants qui se sont libérés. Dans une ville appelée Deraa, des enfants ont bravé tous les interdits, ont répondu à leur nature d'être humain, digne et libre, des enfants ont écrit, sur les murs de leur collège : « Le peuple veut abattre ce régime ». Au sein de 20 millions d'esclaves, 15 enfants ont redressé l'échine.

L'un des dix-sept appareils de police politique du régime syrien a détenu, illégalement et arbitrairement ces 15 enfants... Violant par-là la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui stipule à l'article 37b :

Nul enfant ne sera privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement

d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible.

Ces enfants ont été torturés... Puis relâchés... Tous ? Non... Selon Florence Ghazlan, de L'Observatoire syrien des droits de l'homme et selon l'Organisation nationale des droits de l'homme en Syrie, seuls 14 enfants ont été relâchés... Tous présentaient des marques de mauvais traitements, mais le 15^e, Ahmad Abou Zeid, est toujours, à l'heure qu'il est, dans les geôles du régime. Il a été détenu à la section Palestine, une section des renseignements, en plein Damas, atrocement réputée pour les horreurs qui y ont lieu... Il a été ensuite transféré dans une prison pour grands criminels, dans le Sud du pays. Ahmad n'a que 15 ans...

Suivant la voie tracée par leurs fils, les habitants de Deraa se sont libérés, et, pacifiquement, ont exigé la libération des leurs. C'était le 18 mars 2011, une date qui restera gravée dans le cours de l'histoire de la Syrie.

Bachar El Assad, le président de la République, a immédiatement choisi de noyer dans le sang cette contestation. Il a suivi la voie sanglante de son père, Hafez El Assad, le « guide éternel », qui avant lui, en 1982, avait tué 40 000 personnes en 3 semaines à Hama, soit un habitant sur 5. Son père, à qui il a succédé en héritant du trône présidentiel et du pouvoir, en 2000.

Dès le premier jour de la contestation, 4 personnes sont mortes dont un mineur de 14 ans. Les manifestations ont gagné l'agglomération : le régime est intervenu immédiatement. Souvenons-nous des 63 personnes qui, le 23 mars, ont été tuées à Deraa. Parmi eux une petite fille de 11 ans, Ibtissam AlMasalmeh, qui regardait par la fenêtre. Les manifestants se faisaient arrêter arbitrairement par centaines... Près de 200 ont

été arrêtés ensemble, le 29 avril, alors qu'ils tentaient de forcer le blocus établi sur Deraa. Un enfant de 13 ans a été arrêté ce jour-là, qui s'appelait Hamza El Khatib... Un enfant dont le cadavre a été rendu à sa famille le 27 mai. Je me souviens encore des images atroces, du corps d'un enfant de 13 ans, mort sous la torture... Un corps qui ne ressemblait plus au bel adolescent, souriant et heureux, qui vit encore sur certaines photos, qui vit encore dans le cœur de sa mère... La dépouille de Hamza était boursouflée, bleue, rouge d'hématomes et de sang. Citons la courte description du rapport d'Amnesty International : « il a été retrouvé mort couvert de blessures manifestement infligées au moyen d'armes contondantes et le pénis sectionné. »

Si je suis, ici, devant vous, c'est en hommage à Hamza. En hommage au petit Hamza qui aurait eu 14 ans si le régime syrien ne l'avait pas tué... D'autres enfants sont morts ainsi, en Syrie, lâchement massacrés par le régime... Parmi eux Samer AlCharii tué en détention. Electrocuté, et mort après avoir reçu 13 balles dans le corps, aucune n'étant destinée à le tuer...

Imaginez que l'on vienne demain, que l'on vienne aujourd'hui vous rendre le corps tant aimé de votre fils, de votre fille, de votre frère, de votre sœur, découpé, transpercé, brûlé... Imaginez l'être tant aimé, que vous ne reconnaissez plus...

Depuis le 15 mars, ce sont plus de 10 autres enfants qui sont morts sous la torture, selon un rapport d'Amnesty International... 10 enfants... Mais qui a pu, qui a eu l'audace de défigurer ainsi l'innocence dix fois, impunément, 10 fois de suite...

Les enfants se font torturer, des femmes se font violer dans les geôles des milices pro-Assad. Des crimes contre l'humanité ont lieu en ce moment même en Syrie.

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 5 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme signée le 18 septembre 2004 par Bachar El Assad au nom de sa volonté d'ouverture... Pour le septième anniversaire de cette signature, un homme est mort sous la torture et un enfant de 11 ans a été tué par un tireur d'élite d'une balle dans la tête.

Les droits de l'homme ne sont pas qu'une idée abstraite et vide... Les droits de l'homme sont un combat ! Les droits de l'homme sont un défi qui nous est lancé. Relevons-le, tout comme l'ont relevé Hamza, Samer et plus de 200 autres hommes, femmes et enfants morts sous la torture pour avoir réclamé leurs droits...

Eh bien... Au nom des enfants qui meurent, au nom des jeunes qui souffrent sous la torture, au nom, enfin, de ces principes si sacrés des droits de l'homme, j'enjoins le monde à réagir ! J'enjoins le monde à prendre position contre les crimes d'Assad ! J'enjoins le monde à soutenir le peuple de Syrie dans sa révolution... Le Conseil de sécurité des Nations Unies doit voter une résolution condamnant le régime syrien. Le régime syrien doit subir un embargo sur les armes, afin qu'il ne les utilise plus pour tuer son peuple. Les diplomates dont le régime de Bachar El Assad se sert afin de traquer les opposants de par le monde, doivent être expulsés ! Des pressions, réelles, doivent être exercées afin que des journalistes indépendants puissent enfin aller rendre compte de la situation en Syrie. Les responsables de toutes ces horreurs, et en premier lieu Bachar El Assad lui-même, doivent être impérativement traduits devant la Cour Pénale Internationale pour que justice soit rendue ! C'est là un strict minimum !

Je voudrais ici saluer tous ceux qui sont morts et tous ceux qui meurent encore au nom des Droits fondamentaux.

Je voudrais saluer, en particulier, les martyrs de la Liberté en Syrie. Je voudrais rendre hommage à ces gens, qui ont décidé, un jour, de prendre leur destin en main... Qui ont décidé de se battre pour l'application des droits de l'homme, et qui ont cessé d'attendre qu'on vienne les appliquer à leur place... Je voudrais saluer ces jeunes qui sortent de chez eux, regardant la mort, ces jeunes qui crient de douleur, dans une geôle obscure, et qui restent confiants en l'avenir, et qui se répètent encore et encore :

Et la Justice viendra sur nos pas triomphants.

Rendons hommage à ces jeunes dont les flots de sang forment des fleuves qui se déversent et qui nourrissent le torrent de la révolution d'un peuple,

Une révolution menée au nom de la Dignité, de la Liberté et, indéniablement, au nom de l'Espoir :

Celui qui croyait au ciel. Celui qui n'y croyait pas.

Qu'importe comment s'appelle cette clarté sur leurs pas.

Et leur sang rouge ruisselle... Même couleur, même éclat.

Pour qu'à la saison nouvelle, mûrisse un raisin muscat.

Ces vers ont été écrits par Aragon, pour un autre temps, pour d'autres hommes, combattant un ennemi différent, mais ce combat, en réalité, n'a pas changé. La lutte pour les droits de l'homme et le combat pour la liberté sont immuables. Et quand, à travers le monde, un Hamza meure, un Samer tombe, il rejoint, comme d'autres, comme tant d'autres avant lui, le Panthéon des géants, et des héros immortels de jadis. ■

« Maman, je ne veux plus aller à l'école »

Camille Valente

Lycée Victor Hugo,
Caen (14)

Il s'appelait Sébastien, et il avait 13 ans. Élève de quatrième de la banlieue de Rouen, Sébastien bégayait un peu.

C'était suffisant.

Ses parents, alertés à plusieurs reprises par des moqueries d'adolescents au téléphone, en parlent au professeur principal. Pour tout le monde, l'affaire est close. Aucun nouvel incident, et Sébastien ne se plaint plus. Il ne dit rien.

Puis un jour de mars, le collégien reçoit un appel sur la ligne fixe du domicile. La communication dure trois minutes, il remonte dans sa chambre...

Et se pend.

Normal, sans doute.

Darline était en troisième dans un collège du XVIII^e arrondissement, elle avait 15 ans.

Régulièrement insultée, et harcelée via le réseau social Facebook en raison de sa manière de s'habiller et de se maquiller, elle décide de renchérir.

Elle se bat violemment avec l'une des filles, meneuse du groupe.

Le lendemain, cette dernière débarque dans l'immeuble où vit Darline, accompagnée d'une quinzaine de camarades ; ils tambourinent à sa porte : ses parents sont là.

Croyant à une simple histoire entre adolescentes, le père tente de les calmer, et demande à sa fille de s'excuser. Elle s'exécute, retourne alors dans sa chambre, se bande les yeux pour ne pas avoir peur du vide, et se défenestre.

Un fait divers, me direz vous ...

Après ces incidents, une seule question : Pourquoi ?

Mesdames et Messieurs ;

la cause que je m'apprête à défendre devant vous aujourd'hui, n'est pas seulement celle de Sébastien, ou de Darline mais aussi celle de Jamey, de Noélanie, de Chloé... et des 1 200 000 autres élèves persécutés dans les écoles de France.

Cette cause ne paraît sans doute pas aussi noble que les Grandes Causes Internationales défendues aujourd'hui dans cette salle ; mais ce n'en est pas moins le terrible quotidien de milliers, et même de millions de jeunes élèves.

L'école.

Maison d'apprentissage, où tout enfant grandit et s'épanouit.

Où chaque matin, des parents confient leurs enfants à des adultes censés garantir leur sécurité et leur protection. Mais lorsqu'arrive l'heure de la récréation, alors que certains élèves piétinent d'impatience les yeux rivés sur l'horloge, d'autres appréhendent, l'estomac noué, redoutant les nouveaux jeux inventés par leurs camarades. Jeux dont ils se savent les éternels perdants.

Oui, Mesdames et Messieurs : la cour de récréation est devenue une arène.

Quelle que soit la tranche d'âge concernée, que l'enseignement soit privé, ou public, cette brutalité touche 10% des enfants scolarisés.

Un élève sur dix. Vous rendez-vous compte ?

Ce harcèlement commence dès les premières classes : ils se voient affublés de surnoms ridicules, sont victimes de moqueries serinées, de défis, d'humiliations répétées, quotidiennes.

Des rumeurs sont lancées, et des manœuvres d'isolement

prises en place par certains élèves, aboutissant au rejet du reste de la classe. Puis apparaissent des rackets, des vols, des menaces ... sans oublier bien entendu, l'usage répété des violences physiques.

Ensuite, au collège, ces maltraitances perdurent. Les trousseaux sont vidées, le matériel détérioré, les élèves sont enfermés dans des salles, des ascenseurs, des sanitaires ; reçoivent insultes, menaces de mort et coups d'élèves, parfois même armés d'équerres ou de ciseaux !

Pour perpétrer ces violences, tous les moyens sont bons : on utilise le défi, le jeu...

Comme ce jeu, dit de la « Mort subite », visant à s'acharner des semaines entières sur un souffre-douleur, choisi au hasard. Ou encore celui, consistant à choisir une couleur, avant d'aller brutaliser le premier élève de la cour qui la porte. Et un autre, « La Salade », dont les seules règles sont de se précipiter sur une proie, et de lui couvrir la tête de son pull-over pour ensuite le rouer de coups.

Oh, évidemment, ce ne sont que des jeux d'enfants...
Rien de bien méchant.

À plusieurs reprises, des cas de blessures graves, d'agressions sexuelles et même de meurtres ont été recensés ...

Est-ce approprié dans une école ?

Pourriez-vous, vous, adultes, travailler dans des conditions similaires ?

Les prétextes à ces persécutions sont multiples : il peut aussi bien s'agir d'une différence physique ou ethnique, que d'une difficulté à se défendre. La profession des parents, aussi.

Un léger retard de développement, de bons résultats scolaires, un goût vestimentaire, une orientation sexuelle.

Savez-vous, que dans les couloirs des écoles, des élèves subissent des brimades et des insultes parce qu'ils ont un cartable rose, passent leurs récréations à lire, ou encore parce qu'ils sont allergiques ?

Depuis quelque temps, ces attaques sortent du cadre scolaire, débordant et envahissant la vie privée de ces cibles, et ce grâce à la diffusion d'informations sur des réseaux sociaux, via mails, et forums ou blogs... mais également par téléphone portable.

Il n'y alors plus aucune limite, plus aucune règle, ni censure.

Des messages contenant des propos injurieux et discriminatoires sont envoyés en pleine nuit, sur les portables des victimes, détruisant ainsi la frontière entre la sphère privée et la sphère publique de l'enfant.

Et ce type de harcèlement est de plus en plus fréquent : depuis 2008, les taux seraient passés de 9% à 15% en 2011.

On estime qu'aujourd'hui, un élève sur trois serait persécuté pour ses bons résultats scolaires, 25% seraient quotidiennement injuriés, et 15% auraient déjà fait l'objet de rejets. Ajoutez à cela qu'un enfant sur cinq dit avoir été frappé, et que 2% auraient été blessés avec une arme.

Tant de victimes, me direz-vous...

Alors pourquoi ne les entend-on pas ?

La honte, la culpabilité, la peur des représailles... et ce sentiment d'habitude, font partie des motifs qui alimentent cette loi du silence, qui emmure, qui étouffe.

Savez-vous qu'un écolier sur quatre déclare n'avoir parlé à personne de sa situation ? Et que 40% avouent n'en avoir fait part à aucun adulte ?

Conséquences : des pertes d'appétit, des troubles du sommeil, des maux de ventre, des vomissements... Puis un

terrible sentiment de honte, qui entraîne une dévalorisation constante, une phobie sociale et une totale perte de confiance en soi, mais aussi en l'entourage. Des difficultés de concentration sont à l'origine d'un parcours scolaire de plus en plus chaotique, et de cette incapacité de l'élève à se projeter dans l'Avenir.

Des crises de dépression, et ce désir de fuite, permanent, et toujours plus important, aboutissant à la fugue, ou au suicide.

Certes, les violences morales ne laissent pas de traces apparentes, mais ces enfants, même une fois sortis du cadre scolaire, restent détruits à vie.

D'après plusieurs études, un élève harcelé, une fois l'âge adulte atteint, aurait quatre fois plus de chances de commettre un acte suicidaire !

Je vous le demande, Mesdames et Messieurs : quels adultes, peuvent-ils bien devenir ?

Les élèves qui parviennent à se plaindre ne sont pas toujours pris au sérieux : les jeunes exagèrent et mentent.

Mais... Comment voulez-vous vous confier à quelqu'un qui ignore tout de ce phénomène, qui ne vous croit pas, à qui vous ne pouvez pas vous fier ?

Les témoins aussi restent muets face à ces violences, de peur de devenir victimes à leur tour.

Alors ils ne font rien.

Mais ne rien faire, n'est-ce pas justement « Faire », et cautionner l'injustice en toute impunité, en toute complicité ?

Même certains parents, par manque d'informations, ne réalisent pas la portée de ce problème.

Comment se fait-il que dans plusieurs pays européens, comme la Finlande, on parle non plus de harcèlement, ou de violences, mais de réels « Massacres » ?

Pourquoi des élèves sont-ils poussés à la déscolarisation ? L'école, et l'instruction n'ont-elles pas été déclarées, le 6 janvier 1959, obligatoires jusqu'à l'âge de 16 ans. L'école n'est-elle pas avant tout un droit ?

Que fait-on alors, de cet article si bien connu de la Déclaration des droits de l'homme. Ce pilier fondamental, de l'égalité, et de la justice, qui stipule clairement que « Tous les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux, en dignité et en droits. »

La dignité, désignée comme partie intégrante des droits de la personnalité, qui sont des droits indéniables. Cette dignité, élevée en 1994, par le Conseil Constitutionnel, au rang de « Principe à valeur constitutionnelle ».

Pourquoi n'est-elle donc pas respectée ?

Que fait-on, du Principe 2 de la Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 Novembre 1959, qui affirme que : « L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi, et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité ».

Mesdames et Messieurs, nous devons réagir. Nous devons agir pour la mise en place de dispositifs, avant que ces violences deviennent totalement inéluctables.

Nous devons rattraper le retard considérable pris sur les autres pays d'Europe concernés, comme au Royaume-Uni, où une Loi anti-harcèlement a été instaurée, en Norvège, en Belgique ou en Suisse ou des programmes spécifiques, des politiques de prévention et des formations de sensibilisation ont été mis en place.

Ce problème doit devenir une priorité dans la lutte contre les violences pour l'Institution scolaire, et dans la formation des personnels.

Une campagne de prévention et d'information doit être mise en œuvre, à destination des parents, en plus d'un plan de lutte spécifique, contre le harcèlement par Internet.

La souffrance véritable de ces jeunes doit être prise en compte. Il est impératif de restaurer une confiance authentique entre l'enfant et l'adulte ; et de restituer cette image indispensable de la figure protectrice.

Des interventions doivent être entreprises auprès des auteurs, et le harcèlement doit être obligatoirement intégré dans les violences à combattre de la Vie Scolaire.

De réelles sanctions doivent être mentionnées clairement et concrètement sur le plan de la loi.

Je ne ferais donc que le répéter, Mesdames et Messieurs : nous devons agir.

Nous devons abolir tous ces tabous forgés autour de ce phénomène, et lever le rideau sur ces faits dont la gravité ne cesse d'augmenter.

Nous devons sauver tous ces enfants de cette tyrannie, et de cette destruction imminente.

Nous devons passer outre cette peur de la différence pour révéler le respect, la liberté, la dignité, ainsi que l'égalité des enfants ; les Hommes de demain, qui eux aussi auront à défendre ces valeurs, et à poursuivre la lutte pour les droits de l'homme. ■

Cogito Ergo Sum

Diogo Costa Cunha

Lycée Bossuet,
Condom (32)

Descartes a dit : « Cogito ergo sum ».

« Je pense donc je suis » ; L'Homme est Homme car il possède une conscience, il est doté de raison. L'Homme est Homme car il peut penser, réfléchir et donc choisir... L'Homme est Homme car il peut avoir une opinion et la partager. Et grâce à elle, il peut faire vivre sa société, faire évoluer le monde où il vit... Mais alors, si on empêche un être de penser et de savoir, reste-t-il un Homme ? Quelles sont les conditions pour penser par soi-même et avoir un avis sur une question ?

En réalité, on ne peut penser, et donc agir dans la société, seulement si on en connaît tous les aspects. En effet, les libertés d'expression et d'information sont au peuple ce que les couleurs sont au peintre. Elles sont fondamentales si l'on veut être libre intellectuellement. On ne peut pas se forger un avis personnel si on ne dispose que d'un seul point de vue : de même que l'artiste ne peut diversifier sa palette s'il ne dispose que d'une seule couleur... Comment ferait-il les mélanges, les nuances, les dégradés ?

Apparues en Occident, les libertés de pensée, d'expression et d'information... sont un des grands aboutissements des idées fondatrices des Lumières. En France nous avons assisté à une bataille pour la liberté d'expression durant tout le XIX^e siècle. Grâce à cela on a abouti à une loi : celle du 29 Juillet 1881 relative à la liberté de la presse.

La Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, souligne, quant à elle, dans son article 19, ces droits sur la scène mondiale : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » Pourtant la plupart des pays qui répriment la Liberté de la Presse siègent à l'ONU. Ont-ils oublié de lire quelques articles ?

Cependant, je ne dis pas que chacun, quel qu'il soit, peut ou doit absolument dire ce qu'il pense et la façon dont il le pense ; en effet la liberté de la presse, comme toute liberté, comporte des limites, à savoir la liberté des autres !

Mais, je vous parle ici de la presse d'investigation, c'est-à-dire celle définie par l'article 19.2 du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966 : « (Toute personne a droit à la liberté d'expression : ce droit comprend) la liberté de rechercher, de recevoir, et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen... » Celui qui s'exprime au travers de cette presse porte-t-il préjudice délibérément à un individu, ou à un groupe, ou bien incite-t-il à la haine ou à la violence pour que cette liberté soit réprimée ?

Bien évidemment vous dira-t-on, « ils incitent à la révolution, au crime, ils tuent leur propre patrie de l'intérieur en la critiquant ! » Ou plutôt, « leurs propos portent le plus grand tort au tyran qui souhaite avoir l'emprise la plus totale sur le pays et son peuple, leurs propos permettent à la nation de voir leur manège, de comprendre... de penser et donc de s'exprimer...

Alors, certes pour eux, il est parfaitement logique et normal d'enfermer les journalistes, de bafouer la liberté de la presse !

Pensez-vous vraiment que les 58 journalistes morts cette année le méritaient ? Il meurt en moyenne par an depuis 2002, 62 journalistes et 9 collaborateurs... En Chine, en Erythrée, en Birmanie, en Iran, au Viêt-Nam, à Cuba, en Russie... Partout dans le monde on opprime les journalistes et net-citoyens : c'est-à-dire des militants sur Internet, des webmasters de forums, des auteurs de blogs...

Quel est l'intérêt d'un tel contrôle de l'information ? Comment des pays entiers osent-ils tuer ceux qui utilisent cette liberté d'expression ? Comment le font-ils avec la montée du plus grand média du XXI^e siècle qu'est Internet ?

Bien sûr, contrôler la presse ainsi que la censure ont de tout

temps été des moyens de conserver un pouvoir suprême sur un peuple : que ce soit dans les monarchies absolues ou dans les régimes totalitaires. Même de nos jours, cet objectif persiste : en limitant ce droit du peuple, on peut le gouverner comme on le souhaite et conserver son pouvoir sans craindre d'être contesté. Lorsqu'on ne connaît qu'un avis, comment peut-on le comparer et s'en forger un autre qui nous correspond ?

Regardez la Corée du Nord, qui, selon Reporters Sans Frontières, est l'avant-dernier pays dans le classement mondial de la Liberté de la Presse en 2010... C'est un pays totalement isolé du monde, et qui filtre toute information venant de l'extérieur. La-bas on peut aller en camp de concentration, — eh oui, Mesdames et Messieurs, ces termes existent encore — pour avoir écouté une radio basée à l'étranger. Ainsi, jamais ils ne pourront désirer ce qu'ils ignorent.

Il y a aussi le cas de la République islamique d'Iran, 24 journalistes, 20 net-citoyens ; tous emprisonnés à ce jour. Ce pays se situe parmi les derniers pays en matière de liberté de la presse, tout comme la Corée du Nord. C'est la plus grande prison à journalistes du Moyen-Orient.

C'est aussi le cas de l'Erythrée, qui est le dernier pays dans ce classement. Depuis 2001, le pays ne comporte plus aucun journal d'opposition, tous les journalistes publics sont forcés à cracher la propagande d'Issaias Aferworki, et ceux qui la critiquent sont arrêtés pour « atteinte à la sécurité nationale » !

Quoi de plus justifié ? C'est bien connu la critique, voire l'autocritique, c'est mauvais, et ça ne fait avancer personne... 34 journalistes emprisonnés à ce jour, on ne sait combien sont morts dans des circonstances douteuses au fond de leurs cellules.

Pourtant, personne ne se rebelle... Contrôler la presse permet donc aussi d'éviter toute révolution. Saviez-vous qu'en Chine il existe un organisme gouvernemental chargé de contrôler et de limiter les agissements de l'individu sur Internet ?

La Chine est un ennemi principal d'Internet : 70 personnes y sont emprisonnées pour avoir tenté d'exercer un droit fondamental. L'anonymat est interdit sur le web, les réseaux sociaux sont surveillés. D'ailleurs, par crainte de contagion sans doute, les mots « Égypte » ou encore « Tunisie », tout comme beaucoup d'autres sont bloqués en Chine depuis janvier 2010. Le tout au nom de la « sécurité nationale ». Internet est contrôlé pour éviter que le peuple ne s'inspire de ce que le monde a connu ou connaît, pour éviter qu'il ne tire de leçons des erreurs de l'Histoire, pour éviter que le peuple ne se révolte pour une vraie démocratie, pour défendre ses libertés !

Car l'actualité a récemment montré que le pouvoir d'Internet était capable de renverser, non pas un mais deux pays ! Aujourd'hui la toile est un lieu d'expression nouveau, sans cesse on y lit des idées, on commente des articles de presse en ligne, on s'exprime sur des forums : bref, l'expression est partout ! Le danger démocratique peut surgir de tous côtés ! Car, oui, on peut enfermer un individu, oui, on peut opprimer un individu, mais non, on n'enfermera ni opprimer jamais une nation entière.

Alors, on pourrait croire que l'Occident, et donc l'Europe, sont exempts de reproches et qu'on y est totalement libre... Eh bien, nous aurions tort... Si l'Autriche, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, l'Islande et la Suisse sont premiers exaequo dans le classement de Reporters sans Frontières, d'autres pays européens se retrouvent bien loin... L'Italie par exemple n'est que 49^e exaequo avec le Burkina Faso. Italie, pays membre du G8, est classée 49^e au classement mondial de la liberté de la presse !

L'Europe n'est plus l'exemple qu'elle était, la Grèce et la Bulgarie se retrouvent 70^{es} avec le Kenya et le Bénin... En ce qui concerne la France, le berceau des Lumières, les pensées éclairées du XVIII^e Siècle, le Pays de Voltaire, Montesquieu et Diderot n'est que 44^e... Pourquoi ? On force des journalistes à citer leurs sources, on concentre les médias, les pouvoirs politiques méprisent les journalistes et leur travail, on convoque

des journalistes devant la justice... Tout ceci est inquiétant, car si l'Occident souhaite donner l'exemple, et donner l'accès à l'information au monde, il faut d'abord qu'il soit totalement exempt de reproches. Et c'est pourquoi nous devons lutter pour notre liberté de presse, notre liberté d'information, notre liberté d'expression !

302 personnes au moins sont enfermées pour avoir osé parler. 34 journalistes en Erythrée, 25 en Birmanie, 44 journalistes et net-citoyens en Iran, 100 en Chine.

Et parmi eux se trouve un homme, Liu Xiaobo, militant de la paix chinois enfermé une énième fois en 2008. Cet homme avait simplement osé s'exprimer en publiant sur Internet la Charte 08, dans laquelle il proposait des réformes démocratiques pour la Chine. Grand militant de la paix, il a toujours prôné la non-violence lors de cas comme celui du Népal. Et c'est pourquoi le 18 janvier 2010 il est nommé pour le Prix Nobel de la Paix. Tous les regards se sont tournés vers la Chine. Des ONG telles que Reporters Sans Frontières ou Amnesty International, ainsi que des personnalités comme le Dalai-Lama, le Premier Ministre Japonais Naoto Kan, Hillary Clinton ou encore le très célèbre Vaclav Havel ont appelé à sa libération, d'autres telles Barack Obama, Navi Pillay au nom de l'ONU, José Manuel Durão Barroso au nom de l'Europe, ont souligné son courage et l'importance de ses actes, pour la Chine et pour le monde !

En Chine, ces messages ont été filtrés, censurés. On interdit à la presse d'en parler.

Quelques années plus tôt, en 2006, en Russie nous avons assisté au meurtre d'une grande journaliste. Anna Politkovskaïa. Grande opposante au régime de Vladimir Poutine, elle enquêtait et dénonçait les crimes commis par l'armée russe en Tchétchénie. Le 7 octobre 2006, elle est assassinée, tuée par quatre balles et retrouvée dans la cage d'escalier de son immeuble. Une des rares personnes qui osait parler, et qui montrait au monde la face cachée des campagnes en Tchétchénie est morte. La Fédération Internationale des droits

de l'homme, Reporters Sans Frontières, Amnesty International, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe... tous ont montré des signes de tristesse, mais aussi de colère. La mort d'Anna Politkovskaïa est une grande blessure pour la Liberté de la Presse, et montre que les malgré les efforts, la pression internationale, et tous les autres moyens dont l'humanité dispose, ce n'est pas suffisant !

C'est pourquoi aujourd'hui, j'ai décidé, tout comme les ONG, les Pays, ou encore les Personnalités... de venir là devant vous pour dire que non, la liberté d'expression n'est pas un acquis, que trop de personnes sont encore enfermées. Et c'est pour qu'elles soient libres, pour que tous les individus et peuples puissent s'exprimer que je me dresse devant vous. C'est pour qu'Anna Politkovskaïa ne reste pas dans l'oubli, le passé, c'est pour que Liu Xiaobo puisse aller chercher son Prix Nobel comme il le mérite, c'est pour que la Journée mondiale de la presse prenne tout son sens, que je fais appel à votre humanité. Je m'exprime aujourd'hui au nom de ceux qui ne peuvent plus rien dire, au nom de ceux qui sont voués au silence, mais aussi au nom de ceux qui se battent pour faire vivre nos libertés, pour nous informer. Il existe des textes fondamentaux à respecter !

Puissent ces peuples entendre ma voix : « Je m'informe, donc je suis. » ■

Corne de l'Afrique : notre berceau déshumanisé

Damia Taharraoui
Taha Yassine Zinifi

Lycée Lyautey
Casablanca, Maroc

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, il existe un pays où l'homme est victime de ses pairs, où ses droits fondamentaux s'évanouissent dans le rôle d'une population meurtrie par la famine. Ce territoire a vu naître les prémices de l'humanité, il est en 2011 le témoin de sa déperdition. A la pointe de la Corne de l'Afrique, la Somalie est un berceau vidé de son humanité.

Qu'est-il de plus fondamental que ce droit énoncé par la DDHC qui assure que « Tout individu un droit à la vie à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Malheureusement, les quelque 9,4 millions de Somaliens ne peuvent avoir une telle garantie et doivent lutter quotidiennement pour leur survie. Le 11 juin 2011 est un jour comme les autres, où la faim se lit sur les visages de milliers de Sud-Somaliens et où la quête de nourriture est une vaine quête du Graal. Mais en ce 11 juin, on mit un nom sur cette situation : on décréta l'état de famine dans les régions sud de la Somalie. Très vite, on nous rendit compte de la terrible sécheresse que connaissait le pays et on fustigea la natalité très élevée d'un peuple irresponsable : mère nature et le Somalien précipiteraient ainsi le pays dans la situation actuelle. Or, la vérité ne s'offre pas toujours à nos yeux et elle ne peut s'obtenir que par un effort de compréhension et de recherche. La vérité est tout autre et elle cache dans son mutisme l'horreur que peut commettre l'homme en affamant son semblable. A l'instant même, un enfant meurt toute les 10 secondes car il n'a pas pu profiter de l'aide humanitaire pillée, ou détournée, car il n'a pas pu profiter du soin et de l'attention de ces bénévoles, arrêtés ou assassinés. Entre-temps des milliers de personnes n'ont plus d'autre choix que de fuir vers les pays limitrophes.

La corne de l'Afrique n'a plus rien d'abondant, si ce n'est la malheur d'une population prise au piège.

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant

pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille, notamment pour l'alimentation » c'est ce qu'affirme l'article 25 de la DDCH, ce à quoi répond la déclaration du droit international humanitaire établi lors des conventions de Genève : les personnes civiles et les autres personnes ne participant pas directement aux hostilités « seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité ».

Ces droits sont bafoués, oubliés au profit d'une guerre civile entre les milices islamistes qui s'affrontent dans un conflit sans lois ni limites et qui prennent à partie les populations civiles. Malgré les droits énoncés précédemment, des femmes sont violées et des camps de réfugiés sont ravagés. Entre-temps (dès lors), ce climat d'extrême insécurité maintient et nourrit la situation de famine. Par ailleurs, comment ces hommes et ces femmes dans le besoin peuvent-ils recevoir de l'aide humanitaire, si celle-ci est volée, pillée ou volontairement détournée ? Et comme si cela ne suffisait pas, des hommes et des femmes payent de leur vie leur engagement en faveur du peuple somalien. Tous sont au moins la cible de menaces. D'autres, d'agressions, d'enlèvement et d'assassinats pour des motifs absurdes (liste des morts).

Osman Ali Ahmed, chef du Programme de développement des Nations unies en Somalie : mort, assassiné.

Ali JamaBihi, militant pacifiste et médiateur entre les milices claniques : mort, assassiné.

Mohamud Ahmed Roble, membre local d'une organisation humanitaire : mort, assassiné.

Nasteh Dahir Farah, reporter de la BBC et responsable du Syndicat national des journalistes somaliens : mort, assassiné.

Mohamed Hassan Kulmiye, militant pacifiste du Centre pour la recherche et le développement : mort, assassiné.

Que l'irresponsabilité et la violence soient le fer de lance de certains groupuscules est une chose, que celle-ci engage des civils innocents qui luttent tous les jours pour survivre à

leur destin, est un pur acte de barbarie envers son semblable. Un peuple est dans le besoin, et quel que soit l'intérêt qui se manifeste, l'aide à la population somalienne est une nécessité et une priorité.

Cependant, le travail des ONG ne peut se suffire à lui-même et nécessite le soutien inconditionnel de la communauté internationale qui malheureusement a fait preuve d'un désintérêt manifeste compte tenu de la gravité de la situation. Il faut également savoir qu'il aura fallu quelque dizaines de milliers de morts avant que les médias ne considèrent la cause somalienne. Je vous le demande aujourd'hui, mesdames et messieurs, y a-t-il un seuil de pertes, de deuils, de peines, de tortures que des familles entières doivent endurer avant que la communauté internationale ne s'intéresse à leur cause ? Un an auparavant, l'ONU, conjointement avec l'OXFAM, annonçait la crise alimentaire actuelle. Dès lors les pays se sont perdus en promesses de dons sous forme notamment d'aide au développement, dont une infime partie s'est réalisée. Comme une tendance à l'échelle du globe, seuls 10% de l'aide alimentaire promise ont été effectivement versés.

En ce moment même, un éleveur somalien vend sa dernière tête de bétail pour quelques miséreux dollars afin d'acheter des denrées de première nécessité. On envisage l'avenir à l'aune de ces quelques kilos de céréales apportés au foyer. Mais cela a un prix qui n'a cessé d'augmenter ces derniers mois, pour finir par doubler. En ce moment même vous dis-je, ce sont des milliards de dollars qui sont injectés dans la spéculation par ces fonds d'investissement qu'on appelle Hedge Funds. On ne parle plus de kilos de blé mais de milliers de tonnes achetées provisoirement en attendant que leur valeur augmente. Ces techniques prennent à la gorge des milliers de foyers qui n'ont ainsi plus les moyens de s'offrir une poignée de ce blé, stocké afin qu'il nourrisse toujours plus l'avidité pour le profit. Un gouffre sans fond où l'être humain ne se résume plus qu'à une donnée chiffrée. Nous ne referons malheureusement pas le monde. Mais un optimisme persistant

nous pousse à croire en une économie plus humaine qui prendrait en considération les enjeux d'aujourd'hui.

En effet, la gravité de la situation vécue par nos frères somaliens ne doit pas nous ôter tout espoir de voir ce peuple relever la tête après tant de malheurs vécus. Des solutions existent, à commencer par les nombreux recours de la communauté internationale afin de mettre un terme aux exactions des milices islamistes. L'ingérence comme prétexte de la non-action, n'a plus de sens face à l'extrême nécessité. « Le droit des individus n'est plus circonscrit par les frontières. » Des hommes et des femmes ont un droit de vie et celui-ci doit pouvoir leur être octroyé par quiconque est en capacité de le faire. Outre la nécessité d'instaurer un climat politique stable, l'avenir de la Somalie doit désormais être envisagé sur plusieurs années et non plus au jour le jour. Les aides sporadiques ne pourront jamais permettre au peuple somalien de se prendre en main. Des investissements et un travail d'accompagnement sont nécessaires. D'autre part ne serait-il pas ainsi judicieux d'instaurer une banque mondiale de céréales qui préviendrait et résorberait les futures et très probablement nombreuses crises alimentaires.

Enfin, Mesdames et Messieurs, si aujourd'hui nous plaidons la cause somalienne, c'est que nous sommes nourris d'une profonde inquiétude, celle de voir un fait tragique disparaître de la scène médiatique internationale chaque jour un peu plus. Et pourtant des enfants meurent de faim et ce, chaque jour un peu plus nombreux, des activistes humanitaires sont mis en danger chaque jour un peu plus. Les jours se suivent et le voile de la désolation et de l'oubli se fait de plus en épais sur la terre somalienne. Est-il concevable de se lasser de la mort de centaines de personnes ?

Pourtant, ce mot, banal, ce sont 5 lettres d'une violence inouïe qui fait de notre indifférence une immonde cruauté. Le bleu du ciel, cette feuille, ce pupitre sont, je vous le concède, des idées banales, le désespoir de milliers de personnes ne

l'est absolument pas. Qui n'aurait pas plaidé aujourd'hui pour le peuple somalien quand il entend un adulte qualifier l'infamie que vit ce peuple, de banale ? Qui n'aurait pas eu envie d'épuiser son souffle pour signifier son indignation ? Aujourd'hui nous y avons mis des mots, simples et crus, pour réveiller ce peu de lucidité qui nous reste, dégradé au gré de ces mêmes images que les médias nous font l'aumône de temps à autre, comme pour mieux nous faire jouir de notre confort.

Enfin, nous exhortons tous ceux qui prendront connaissance de notre plaidoirie à agir, sachant qu'en parler est une première forme d'action et nous, aussi insignifiante que soit notre voix dans le concert mondial du silence, nous continuerons à dénoncer l'infamie que vivent encore certains hommes et femmes au XXI^e siècle. ■

Les droits de l'homme en Russie : mythe ou réalité ?

Marie Laloi

Lycée Madeleine Michelis,
Amiens (80)

Mesdames, messieurs,

Vingt ans se sont écoulés depuis la chute de l'URSS en 1991.

Vingt ans depuis la première élection d'un chef d'État russe au suffrage universel.

Vingt ans donc, de droits et de libertés pour un peuple plein d'espoir en la démocratie, n'ayant vécu que sous un régime tsariste, puis un régime totalitaire ? Non. La Russie que l'on nomme maintenant **Демократия** ne peut pas mériter ce nom au regard des actes odieux qui y sont encore commis ! Les droits de l'homme sont méprisés, leurs défenseurs discrédités, menacés, victimes de violences, emprisonnés ou assassinés. Oui, vous avez bien entendu, la Russie est encore un territoire où défendre les droits de l'homme peut se payer de sa vie !

Car des hommes et des femmes se soulèvent pour dénoncer les nombreux problèmes dont souffre la Russie, espérant qu'un jour les droits de l'homme cessent d'y être bafoués. Mais ces défenseurs sont aujourd'hui en péril.

Depuis l'année 2000, année d'accession au pouvoir de Vladimir Poutine, l'ONG Reporters sans frontières a dénombré plus de 26 assassinats de journalistes. Aujourd'hui, ce sont eux pour la plupart qui dénoncent les violations des droits de l'homme dans les rares médias indépendants russes. Mais ils ne sont pas les seuls. Les défenseurs des Droits humains sont aussi des membres d'ONG ou de simples citoyens. Parmi eux, on retrouve ceux qui luttent contre les tortures et les enlèvements en Tchétchénie et dans le Caucase Nord, ceux qui dénoncent la corruption, les violences de l'armée et de la police, les violations des droits des prisonniers. Ce sont également les militants écologistes qui défendent la forêt de Khimki, menacée par un projet d'autoroute.

Mais en s'intéressant de trop près aux maux de la Russie,

ces militants s'exposent à de graves représailles au mépris de la liberté d'expression, pourtant garantie par la Constitution russe et par l'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Et l'article 3 de cette même déclaration précise bien que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

En effet, outre les assassinats, on ne compte plus le nombre de militants passés à tabac, certains en étant devenus handicapés, ni celui de ceux qui croupissent en prison pour des fautes qu'ils n'ont pas commises. Détenus dans d'horribles conditions, dans des cellules surpeuplées, souvent insalubres, ils doivent faire face à l'apparition de maladies telles que la tuberculose et sont victimes de violences et d'humiliations quotidiennes.

Mesdames, Messieurs, imaginez-vous vivre chaque jour dans la peur, craignant les menaces à chaque coup de téléphone, vivant dans la crainte de ce qui pourrait arriver à vos enfants, rentrant chaque soir, sans savoir si la police vous attend devant votre porte, risquer à chaque moment de vous faire agresser ou de finir comme tant d'autres : abattu comme un chien sur le bord d'une route !

Ceci est le quotidien de trop de Russes. Au moment où je vous parle, à plusieurs milliers de kilomètres vers l'Est, combien vivent dans cette situation ?

Une question s'impose : pourquoi ? Quel est leur tort sinon d'exprimer librement leurs opinions et de défendre leurs droits ? Aucun. Telle est l'indéniable réponse.

Et pourtant, ces drames sont loin d'être une priorité de l'État russe, qui minimise la signification de ces assassinats systématiques. Les autorités continuent de ne pas respecter et de ne pas protéger leur travail, en violation de leurs obligations internationales. Ainsi le premier ministre Vladimir Poutine a déclaré un jour ne connaître que deux catégories de journalistes : les traîtres à la patrie et les ennemis de la Russie.

En Russie, ceux qui assassinent les journalistes savent qu'ils n'ont rien à craindre.

Même si certaines sont élucidées, la majorité des enquêtes ne sont pas ouvertes ou vite fermées « faute de preuves ». Car la justice russe demeure sous contrôle de l'élite politique et sert à persécuter les militants des droits de l'homme et les détracteurs du gouvernement. Cette triste réalité se retrouve dans ces chiffres inquiétants : le taux d'élucidation des crimes de droit commun est de plus de 90% en Russie alors que dans le cas de meurtres de journalistes, il n'est que... de 2%. C'est le règne de l'impunité pour ces meurtres politiques.

Octobre 2006. Anna rentre à son domicile de Moscou. Elle est allée faire des courses au supermarché. Elle monte quelques paquets au septième étage, les dépose devant son appartement et redescend chercher le reste. Quand la porte de l'ascenseur s'ouvre sur le hall de l'immeuble, elle n'a pas le temps de réagir, un inconnu braque une arme sur elle. Un instant plus tard, elle n'est plus. Elle a succombé aux quatre balles tirées sur elle à bout portant. Elle avait 48 ans.

Vous avez sûrement reconnu ici l'abominable meurtre d'Anna Politkovskaïa.

« Les mots peuvent sauver des vies », disait-elle. C'est la sienne qu'elle aura sacrifiée dans sa lutte pour la liberté d'expression.

Journaliste, elle se battait depuis des années contre les crimes commis sur la population et les journalistes en Tchétchénie. Elle luttait dans l'indifférence, devenue indésirable à la télévision russe. Cinq ans après, l'enquête n'a toujours pas abouti.

C'est le même cas pour Natalia Estemirova, abattue en 2009 à Groznyï. Oleg Orlov, président de l'ONG Mémorial où elle travaillait a qualifiée de « protectrice du peuple » cette femme admirable qui a sacrifié sa vie aux autres, en aidant les Tchétchènes. Oleg Orlov fut lui, attaqué en justice après avoir soupçonné le président de la République de

Tchéchénie, Ramzan Kadyrov, d'être responsable de la mort de Natalia Estemirova. Déclaration pourtant légitime dans une démocratie !

Pour Novaïa Gazeta, le journal où elles travaillaient, elles font partie des six journalistes qui ont été assassinés. Comme pour tous les médias indépendants, l'espace dont le journal dispose pour exercer ses activités a diminué progressivement au cours de ces dernières années et ses journalistes subissent de plein fouet le harcèlement croissant dont sont victimes les défenseurs des droits humains.

Plus récemment, le monde a pu constater la fraude massive organisée aux élections législatives du 4 décembre mais surtout les arrestations de plus de 1600 personnes qui manifestaient à Saint-Pétersbourg et à Moscou. De plus, une cyber-attaque a paralysé les sites de l'ONG Golos, des journaux Kommerzant et New Times et celui de la radio libre Echo Moscou.

Il faut que justice soit rendue à tous ces défenseurs des droits de l'homme !

Mais comment agir ? Les gouvernements des pays d'Europe ferment les yeux sur les pratiques russes. Pourquoi cela ? Car la Russie est riche de ses ressources naturelles et demeure une puissance continentale qu'il convient de ménager. Et pour les pays alentour, le pétrole et le gaz valent bien plus que des vies humaines. La Russie fournit aujourd'hui plus de 30% du gaz européen et il serait dommage qu'elle « coupe les vivres »... De plus, le pays possède l'arme nucléaire et un siège au conseil permanent de l'ONU. Les droits de l'homme sont sacrifiés sur l'autel des intérêts économiques et politiques.

Mais la Russie n'est pas condamnée pour autant à l'autoritarisme.

La mobilisation continue, comme le montrent les manifestations ayant suivi les législatives de décembre, qui ont

rassemblé plus de 60 000 personnes. Ce mouvement d'une ampleur jamais vue contre Vladimir Poutine porte aujourd'hui le nom de révolution blanche.

Nous devons soutenir la société civile russe par le biais des ONG qui médiatisent leur combat et révèlent ce que cache la Russie. Par exemple l'ONG russe Golos agit pour l'organisation de scrutins justes. Dans le monde, des ONG comme Amnesty international, Reporters sans frontières ou la Fédération Internationale des droits de l'homme agissent concrètement pour le respect des droits de l'homme.

Il faut mettre fin à l'impunité dans les affaires de meurtres de défenseurs des droits de l'homme, abroger les lois liberticides comme celle de 2006 qui entrave l'action des ONG russes. Enfin, appliquer les principes de la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

J'aimerais au-delà de cette tribune, que ces mots réveillent les consciences de nos gouvernants pour qu'ils sortent de leur apathie et de leurs sombres calculs. J'aimerais qu'ils parviennent jusqu'au Kremlin, s'élevant parmi les autres comme un appel à la démocratie.

Puisse ma plaidoirie résonner avant tout comme un hommage aux Russes qui luttent pour une démocratie pleine et entière.

Pour eux, nous pouvons tous ici agir. Nous devons tous agir. Afin que la Russie soit la démocratie que son peuple attend depuis si longtemps. ■

Où sont passées les petites filles ?

Fiona Berger
Marine Bruna
Céline Bardou-Caraman

Lycée Ferdinand Foch,
Rodez (12)

Elles ont encore l'âge de jouer à la poupée, pourtant elles jouent aux femmes et défilent sur des podiums comme les grandes. Ces concours de beauté mettent en scène celles que l'on appelle des mini-miss.

Cette véritable institution qui existe aux États-Unis gagne du terrain, y compris en Europe. Mais est-elle vraiment un jeu d'enfant ? Ce problème peut paraître futile par rapport à d'autres mais pourtant c'est l'enfance qui est en danger. Cette enfance qui doit être porteuse de promesses pour la société et l'avenir.

Elle a dix ans, elle s'appelle Lou et elle répète depuis des semaines pour le grand jour. Marcher, sourire, danser, séduire, ces concours de beauté mettent au premier plan les atouts physiques. Tous les moyens sont bons pour se vendre au jury : maquillage à outrance, mascara, gloss, fond de teint, rouge à lèvres, faux cils jusqu'aux fausses dents sans oublier le brushing. Si la liste s'arrêtait là ... mais que dire de la chirurgie esthétique créant des fesses ou des seins à des petites filles qui n'en ont pas.

Aujourd'hui, Lou est lasse, fatiguée, le jeu ne l'intéresse plus, mais ses parents, aveugles, ne voient plus leur enfant en tant que tel, ils ne voient plus en elle que l'instrument de leur égocentrisme. Ils ne comprennent pas qu'elle ne veut plus et ne peut plus répéter pour le grand jour parce qu'elle n'est qu'une enfant.

Pourtant l'article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant est clair : « les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer aux jeux et à des activités récréatives propres à son âge. »

Propres à son âge, oui vous avez bien entendu, et non à ceux des adultes ! Ce principe ne va pas de soi pour tout le monde, dirait-on !

Les petites filles qui défilent se comportent en « femmes miniatures » pour amuser un public d'adultes.

Elles adoptent des codes de séduction qui ne sont pas en adéquation avec leur âge.

Leur santé en est même affectée. En effet il va de soi que le jury recalera toutes les petites filles pouvant avoir quelques rondeurs. Elles doivent donc avoir une certaine minceur à l'instar des top models. Ces exigences peuvent aller jusqu'à la maigreur pour finalement aboutir à l'anorexie ! Les filles de magazine, longilignes voire squelettiques, sont ainsi prises pour modèle par les parents de ces futurs « mini-miss » qui ne sont que des petites filles ou des pré-adolescentes. À un âge où des rebonds de poids sont fréquents il peut être malsain de faire de son poids une préoccupation quotidienne.

Ces enfants vont alors croire que ce qui peut leur être dû ne l'est qu'à travers leur beauté et le fait d'apparaître, aux yeux de tous, comme une « vraie-fausse petite-grande femme ».

Mesdames et Messieurs, dans ce curieux culte de la réussite, l'échec n'en est que plus difficile à vivre. On parle des histoires « heureuses » de gagnantes de ce genre de concours mais qu'en est-il des enfants déçus ? De ces petites filles qui vont rentrer chez elles sans avoir remporté de prix alors qu'elles se préparaient au « grand jour » depuis plusieurs mois, voire une année. Le regard des parents doit être terrible. La petite robe froissée est mise au placard avec les petits souliers à talons. Le maquillage a coulé sur les joues de cette petite fille qui se dit – inévitablement – « je ne suis pas jolie ».

En jouant un rôle qui n'est pas le leur, ces petites filles, véritables « enfants objets » se dévalorisent artificiellement et peuvent sombrer dans la dépression. La confiance en soi ne peut se construire sur les artifices de séduction des adultes.

Gardons à l'esprit que concourir en tant que mini-miss n'est pas anodin.

Ces petites filles jouent ici un rôle très ambigu. Elles ne sont en réalité que l'objet de la bêtise de leurs parents !

Certes pour grandir l'enfant a besoin d'être porté par le désir de ses parents mais celui-ci ne doit pas l'étrangler ! Il

est vrai que bien avant la naissance les parents imaginent le futur de leur enfant.

Mais alors comment se fait-il que certains adultes osent projeter sur leurs enfants leurs rêves déçus ?

Pensent-ils seulement aux futures répercussions ?

Que restera t-il à ces mini-miss que l'on a voulu publiquement présenter comme des femmes ? Elles préféreraient sans doute jouer, rester dans l'insouciance de leur monde d'enfant, profiter de jeux d'enfants et non de jeux d'adultes.

Les concours renvoient à l'image d'une réussite sociale avérée ou fantasmée. Pour ces parents, le seul but est que la gloire de leur enfant rejaillisse sur la famille entière.

Il faut savoir que les familles n'hésitent pas à investir jusqu'à l'endettement notamment dans l'achat de robes à paillettes, fanfreluches et frous-frous en tous genres, leurs prix pouvant s'élever jusqu'à 2000 dollars et bien plus encore. Mais ces familles seraient-elles prêtes à sacrifier cette somme pour les études de leur fille ?

Ces parents qui s'occupent trop de leurs enfants mais mal et dangereusement sont incapables de voir le monde tel qu'il est. Ils sont incapables d'apercevoir la futilité de tels concours. Ils sont incapables de voir que certains enfants dans le monde meurent de faim et souffrent d'un manque d'amour. Ils sont incapables d'imaginer une minute que leur argent pourrait servir à l'éducation d'un enfant malchanceux. Ils sont incapables d'aider leur propre enfant à se construire sur des bases saines et solides, leur apprenant les valeurs de la vie et non de la superficialité.

Enfin et c'est peut-être là le plus grave. Cible principale des concours de beauté, ces petites filles sont susceptibles de devenir objets de désirs, et ce bien malgré elles.

Minijupes ou jeans ultra taille basse, top moulant sur des soutien-gorges rembourrés et affublées de rouge à lèvres et d'un maquillage provocant... C'est une enfant de dix ans que vous avez sous les yeux.

Ce statut adopté inconsciemment pendant l'enfance, risque de devenir naturel pour elles, une fois arrivées à l'âge adulte. Ne nous étonnons pas de vivre dans une société d'apparence si nous inculquons à nos enfants qu'il faut être le plus beau pour réussir. On les projette violemment dans un monde qui n'est pas le leur. Des enfants dans un monde d'adultes avec, il faut le dire, ses composantes de sexualité et d'excitation. Et tout cela pour le seul plaisir de l'adulte. C'est une porte ouverte à une sexualité de divertissement, sans enjeu, et à des pratiques sexuelles précoces.

Il n'est pas admissible que le corps des enfants soit considéré comme un tel objet d'exposition.

N'oublions pas que l'article 36 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant précise : « Les États parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitations préjudiciables à tout aspect de son bien-être. »

L'article 29 de ce texte affirme : « Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. »

En présentant publiquement et artificiellement ces petites filles comme de véritables femmes à l'issue d'une longue et minutieuse préparation il ne fait aucun doute qu'on les soumet à une forme d'exploitation préjudiciable à leur bien-être et qui va à l'encontre de l'épanouissement de leur personnalité.

Mesdames, Messieurs, il faut que les enfants puissent savoir le plus tôt possible qu'ils ne peuvent jamais être des objets même d'un jour.

Le plus difficile sera de leur apprendre à savoir dire non, comme la petite Lou qui était fatiguée qui n'a pas répété et qui n'a pu devenir une mini-miss. Elle a gagné cependant ce qui était bien plus précieux que la couronne en faux diamants de celle qui devint cette année-là la lauréate : le droit de rester une enfant. ■

Il fait si bon vieillir...

Alma Adilon-Lonardonni

Lycée Champagnat,
Saint-Symphorien-sur-Coise (69)

Il fait si bon vieillir...

« Ils ne s'en rendent pas compte vous savez, ils sont vieux, ça ne les dérange pas... »

J'étais venue pour visiter cet institut ; cherchant un endroit pour accueillir humainement une vieille femme souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Une employée m'a ouvert la porte et m'a menée à un semblant de salon. Trois vieilles femmes étaient recroquevillées sur leurs fauteuils, d'un air résigné. Trois vieilles femmes sur trois fauteuils, et une chaise roulante. Une chaise roulante vide, à un détail près. Deux prothèses de jambe gisaient à ses pieds, revêtues de bas de laine.

Remarquant mon trouble, l'aide-soignante a devancé ma question :

« Ne vous inquiétez pas, m'a-t-elle dit, ce n'est que le fauteuil d'une résidente qui est morte il y a deux jours. »

Mon silence sans doute en disait trop. Une fois encore, elle a semblé percevoir une once de reproche dans mon regard – comme si je trouvais choquant que l'empreinte de la mort soit disposée nonchalamment au milieu de trois vieilles femmes. Trouvais-je choquant ce vestige d'une femme qui était assise à leurs côtés, sur ces mêmes chaises, trois jours plus tôt ? Trouvais-je choquant que leur soit imposée l'évidence: « Bientôt ce sera votre tour... » ? Trouvais-je choquant que ces trois femmes soient considérées comme suffisamment amoindries pour ne pas avoir conscience de leur condition, pour ne pas être angoissées par une échéance placée constamment sous leurs yeux, se rappelant à leur bon souvenir : « Bientôt ce sera votre tour... » ? Trouvais-je que ces restes, posés là, n'avaient rien d'anodin ?

Oui, elle a semblé percevoir une once de reproche dans mon regard — comme si je considérais ces femmes comme

dignes d'attention. Comme si je les considérais dignes. Comme si simplement je les considérais.

Devinant vaguement mon indignation, elle m'a aimablement rassurée : « Ils ne s'en rendent pas compte vous savez, ils sont vieux, ça ne les dérange pas... »

Aujourd'hui, mesdames, messieurs, j'accuse la société de reléguer ses mères, ses pères aux oubliettes. Je pense, oui, qu'il est choquant et même injustifiable que des individus dits « personnes âgées » soient entassés à trois dans des chambres froides et étroites.

Je pense qu'il est bien triste que certaines maisons de retraite – pardon, établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes – soient devenues des asiles clos et malsains. Je pense qu'il est anormal que la qualification du personnel varie d'un centre à un autre, et que les services de qualité soient encore trop peu répandus.

Je pense qu'il est indigne de notre société d'avoir à ce point honte de ses vieux devenus inutiles qu'elle les cloître autoritairement. Je pense qu'il est inacceptable que ces personnes soient considérées comme des enfants, voire comme des objets.

C'est nous qui sommes les enfants, mesdames, messieurs, nous qui leur devons tout.

Nous avons été protégés par nos parents durant toute notre enfance. Maintenant que nous n'en avons plus besoin, que les rôles pourraient être échangés, pourquoi prendre la peine de leur rendre la pareille ?

Comment peut-on penser qu'une personne âgée n'a plus rien à nous apporter ? Un regard autre, qui a connu d'autres valeurs et qui a su acquérir une sagesse particulière ne nous est-il plus nécessaire ?

N'a-t-on pas besoin de se remettre en question auprès d'une simplicité revendiquée par ces personnes ? Finalement,

il me semble parfois que, contrairement aux clichés que véhicule notre société, ce ne sont pas eux les assistés, mais bel et bien nous...

Bien évidemment, il n'y a pas un seul type de personne âgée. Mais, de nous aux personnes âgées, il n'y a qu'une figure : l'être humain. Il serait bon de ne pas l'oublier.

Nous sommes plongés dans une loi du plus fort, dans une course au profit et à l'efficacité, à la rentabilité, la rapidité, qui évince et dévalorise la vieillesse de notre société.

Dès lors que les portes de la redoutable maison de retraite sont franchies, le statut de la personne change. On n'est plus un être humain mais un « résident ».

Je ne cherche pas à généraliser. Les conditions de vie en maisons de retraite que je dénonce ne s'appliquent heureusement pas à tous les établissements. Mais ceux dans lesquels l'on peut attendre un minimum de respect, lorsqu'ils ne sont pas hors de prix, affichent bien souvent complet. De même, bien sûr, tous les aides-soignants ne sont pas des irresponsables insensibles. Mais si certains le sont bel et bien, beaucoup d'autres n'ont peut-être pas le choix... Parce que l'intégralité du système médical public est gérée en amont.

Au-delà d'un personnel peu consciencieux, c'est l'État le plus responsable, qui de sa jouvence immaculée, ne perçoit rien d'autre que des chiffres un peu flous. Une aide-soignante pour quatre-vingts pensionnaires, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des économies en plus, et si ça doit être au détriment de vies humaines, qu'à cela ne tienne ? Quelle importance que des êtres humains pourrissent dans des geôles impersonnelles, dans une souffrance qui pourtant serait évitable, quelle importance que de vieilles femmes incontinentes soient parquées dans leurs lits par manque de temps ? Quelle importance que le personnel n'ait pas le temps de veiller à ce que ces personnes prennent les repas qui ont été balancés à la hâte dans leur chambre, si bien que les hospitalisations pour déshydratation sévère fassent

désormais partie de la routine ? Quelle importance aussi que des pensionnaires soient, au nom de leur prétendue sénilité, gavés de médicaments lourds et nocifs, et surtout injustifiés ?

Ces réalités durement envisageables sembleraient tout droit sorties d'un film tel que « Vol au-dessus d'un nid de coucou », qui dépeint la douleur extrême des « asiles de fous » à une époque où les maladies mentales étaient considérées comme honteuses et dangereusement incurables... Et pourtant, aussi incroyable que cela puisse paraître, celles dont je vous parle sont perpétrées aujourd'hui plus que jamais, sur des individus inoffensifs et vulnérables et dans des lieux clos à l'atmosphère insupportable. Comment ne pas se dégrader lorsque l'on n'est plus traité comme un être humain, et surtout, comment garder un semblant de dignité dans une telle situation ?

Il est inacceptable que des établissements pour personnes âgées soient devenus des entreprises à but lucratif. Là où le seul maître mot devrait être bien-être et entraide, c'est l'argent qui régit la vie de personnes considérées comme « en fin de vie », et c'est ce seul titre qui fait s'imaginer à certains que leurs dérives et abus sont justifiés.

Le Président, Monsieur Sarkozy nous avait promis, au début de son mandat, un nouveau dispositif de financement de la prise en charge de la perte d'autonomie. Nous l'attendons toujours. Nous l'attendons et, avec nous, des millions de personnes âgées délaissées et abandonnées à leur souffrance.

Ces dérives ne sont pas seulement immorales, elles vont aussi à l'encontre de la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

Le premier article, en effet, stipule clairement que : tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et qu'ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Que l'on m'explique où est la fraternité dans le fait de se considérer supérieur à d'autres êtres humains, sentiment simplement appuyé par leur situation physique. Que l'on m'explique aussi dans quelle mesure l'on peut dire d'une personne retenue contre son gré en maison de retraite, qu'elle est libre. Que l'on me dise quelle dignité il reste à quelqu'un dont la présence en établissement va dans l'imaginaire collectif automatiquement de pair avec une dégradation intellectuelle, voire une sénilité aiguë.

Qu'enfin l'on me justifie la distinction qui s'est peu à peu creusée entre les droits de l'homme, et les droits de la personne âgée. Ne sommes-nous plus humains lorsque nous vieillissons ?

Je souhaiterais comprendre, Mesdames et Messieurs, pourquoi la plupart des personnes âgées se voient forcées de renoncer à ces droits fondamentaux.

L'article 5 de la déclaration, quant à lui, ne fait qu'appuyer mon incompréhension :

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pourquoi l'État, la société, les citoyens, tolèrent-ils que ce principe soit bafoué chaque jour, au sein même du pays des droits de l'homme ?

Pays des droits de l'homme ... Il est beau, le pays des droits de l'homme, pas même capable de respecter ses racines.

Notre belle patrie, qui se veut à son plus haut degré de civilisation, également dans la manière dont elle fait respecter ses lois (et ses droits, cela va sans dire), en oublie peu à peu que tout ce qui constitue les anciennes coutumes n'est pas bon à jeter.

Les coutumes amérindiennes par exemple, qui ont conservé leur sens du respect traditionnel, me paraissent hautement plus louables que celles de notre société actuelle.

Dans la tradition amérindienne, le vieux sage est capable d'enchanter, de favoriser le rêve, de deviser à voix haute,

d'initier, de transmettre, de conseiller, de montrer le chemin, de rendre compte de l'Histoire...

De notre côté, aujourd'hui, une personne qui vieillit perd de son utilité et de son efficacité. Elle est amoindrie, c'est là le seul statut qu'on lui reconnaît. Comment accorder son estime à quelqu'un à qui on refuse seulement l'écoute ?

Mais le plus dérangent sans doute, c'est que dans l'ensemble de notre société, qui prône et magnifie l'éternelle jeunesse, la vieillesse soit vue aujourd'hui comme une échéance cruelle et insurmontable, comme une épreuve douloureuse et non plus comme une étape naturelle de la vie d'un homme.

Des solutions existent. Nous devons faire face à l'inacceptable et ne pas oublier qu'un jour, bientôt, à nous aussi, ce sera notre tour...

Je demande, Mesdames et Messieurs, au nom de tous ceux qui souffrent depuis trop longtemps, une hausse réelle du personnel dans notre société.

Je demande à ce que bien-être et traitements respectueux ne soient pas des services qui se monnayent, mais à ce qu'ils soient accessibles à tous.

Je demande à ce que maison de retraite ne soit plus synonyme d'hospice ni de mouvoir, mais de lieu d'accueil solidaire et fraternel.

Je demande la dignité. ■

Loi de l'enfant unique : mobile d'infanticides

Héloïse Pelczar

Pensionnat de Versailles,
Basse-Terre
Guadeloupe

« Quand un fils est né,
Laissez-le dormir dans le lit,
Habillez-le avec de beaux vêtements,
Et donnez-lui des pierres précieuses pour jouer...
Quand une fille est née,
Laissez-la dormir par terre
Emballiez-la dans des emballages communs
Et donnez-lui des carreaux cassés pour jouer »

Même si ce poème chinois date de trois millénaires, il traduit encore aujourd'hui les mœurs du pays et permet de mieux les comprendre.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Avez vous jamais entendu parler des femmes disparues de Chine ? Ces femmes qui, chaque année, sont abandonnées, enlevées, tuées, parfois même par leur propre famille, uniquement parce qu'elles n'étaient pas des hommes ? Probablement pas, alors que, tous les ans, des dizaines de milliers meurent. La cause ? Une décision, une loi, une sentence : la politique de l'enfant unique.

Certains d'entre vous le savent peut-être, mais en 1979, le gouvernement chinois créa la politique de l'enfant unique, wan-xi-shao qui, selon eux, était une nécessité pour réduire l'accroissement démographique mondial. Cette loi, eh bien... consiste tout simplement à limiter le nombre de naissances en contraignant les parents à n'avoir qu'un enfant, sous peine d'amende, de perte d'emploi et de statut social ce qui est déjà contraire à l'article 12 de la Déclaration

des droits de l'homme qui stipule qu'un gouvernement ne peut s'immiscer dans la vie professionnelle ou privée de ses citoyens.

Mais les « infractions » ne s'arrêtent pas là car un plus gros problème se pose désormais : il y aurait, en Chine, un taux de naissance de plus de 200 hommes pour 100 femmes. Imaginez-vous, mesdames et messieurs que vous attendez un enfant, cet être merveilleux et plein d'innocence. Puis, imaginez que cet enfant soit une fille. Quelle différence, me direz-vous ? Eh bien, depuis des siècles et jusqu'à nos jours, cette fille est une abomination, un fardeau trop lourd à porter et synonyme de déshonneur et de faillite pour un grand nombre de familles chinoises. En effet, à sa majorité elle devra partir vivre chez son époux, et s'occuper de ses beaux-parents... Quand un garçon, lui, pourra reprendre le commerce familial, garder son nom, prendre soin de ses parents...

Avoir une fille est donc « inutile » et ne rapporte rien. Ces filles, ces femmes, ces futures mères sont chaque année au nombre de 13 millions à choisir l'avortement, et en y étant bien trop souvent forcées par leurs époux ou leur famille. Tout, plutôt que d'avoir une fille ! D'autres, n'ayant pas les moyens financiers pour réaliser l'opération, abandonnent leurs nourrissons dans les rues, dans les parcs voisins, afin qu'ils soient placés dans des orphelinats délabrés, puis, si elles ont de la chance, adoptées par de riches Occidentaux. Et puis, il y a la troisième méthode, barbare et contraire aux droits de l'homme : l'infanticide ! En effet, une jeune écrivaine chinoise, Xinran Xue, raconta un jour qu'elle rendit visite à une famille de paysans pour une interview, en 2010, dans la province de Shandong. Une femme donnait alors naissance dans une chambre à côté. Lorsque le père vit le sexe de l'enfant, il dit uniquement « Chose inutile ! ».

« Chose inutile » à propos de son propre enfant ! Puis, avec horreur, l'écrivain entendit un bruit venant de derrière.

Elle se retourna et vit un seau, rempli d'eau et de déchets. De ce seau, dépassait un pied, tout petit, minuscule. Elle voulut intervenir et sauver l'enfant mais les deux policiers qui l'accompagnaient l'en empêchèrent ! Deux agents de l'État, mesdames et messieurs. Mais le pire est ce qu'une vieille femme dit à la journaliste : « Accoucher de filles est commun ici. Ce n'est pas un enfant. C'est une fille, et nous ne pouvons pas la garder. Autour de ces pièces, vous ne pouvez pas vous en tirer sans un fils. Les filles ne comptent pas. » ! C'est atroce n'est ce pas ?! Inhumain ! Pourtant ce cas n'en est qu'un parmi tant d'autres, car chaque année, des milliers de jeunes filles meurent ainsi, quelques instants à peine après leur naissance, dans l'anonymat, contrairement à l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme, selon lequel tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

On pourrait alors penser que ces filles, placées dans un orphelinat, elles, ont plus de chance, qu'elles sont ainsi sauvées et bien traitées. Détrompez-vous ! leur cas est parfois bien pire. Ce fut le cas pour Mei-ming, son nom voulant simplement dire « sans nom ». Deux ans. Abandonnée par ses parents à la naissance et placée dans un orphelinat. Puis, dans des Dying rooms, des chambres de la mort, pendant deux semaines où elle mourut de faim ! Pourtant, ce cas est devenu commun en République populaire de Chine car selon un rapport de Human Rights Watch d'Asie et un reportage diffusé au Royaume-Uni datant de 1995, les enfants placés à l'orphelinat étaient peu après sélectionnés en fonction de leur sexe ou s'ils avaient des maladies motrices ou mentales, pour être envoyés dans des « dying rooms » où on les prive de nourriture jusqu'à ce qu'ils en meurent. Personne ne viendra jamais réclamer leur corps, on prétendra simplement qu'ils n'ont jamais existé.

La troisième conséquence, elle, concerne les hommes, qui sont près de 20 millions à avoir perdu tout espoir de se

marier un jour, faute de femmes. Ils sont donc beaucoup plus enclins à tenter d'améliorer leur situation grâce à des comportements violents et criminels dans une stratégie d'agression, en violant l'article 4 de La Déclaration des droits de l'homme qui stipule que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude. Alors, sans scrupules, ils n'hésitent pas à avoir recours aux trafics humains. D'autres femmes, de celles qui auront été enlevées et auront « échappé » au mariage forcé, seront contraintes de se prostituer. Les plus chanceuses seront retrouvées par des détectives ou par la police qui reçoivent de plus en plus de dossiers concernant des disparitions de femmes. Et ces femmes, Mesdames et Messieurs, elles subissent, elles se taisent et elles vivent, tous les jours, avec cette crainte de se voir retirer à leur famille, leurs parents, leur vie et d'être forcées de vivre avec un homme qu'elles n'auront jamais rencontré avant, alors que l'article 2 stipule que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

On assiste donc, en Chine à un nombre majeur de non-respect des droits de l'homme et en y ajoutant la violation de l'article premier selon lequel tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Or ce droit n'est pas respecté lorsqu'il s'agit de femmes, elles ne sont aucunement protégées par l'Etat, ce qui viole les articles 7 et 16 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, stipulant que l'État d'un pays doit assurer la protection de ses citoyens, et de leurs droits.

Cela fait donc sept. Sept violations des droits de l'homme, pour unique cause ! Mais à qui la faute ? Est-ce la faute du gouvernement chinois qui refuse de s'impliquer alors qu'il est à l'origine de cette loi discriminatoire, et donc de

l'élimination sélective des filles tout juste nées ? Ou est-ce la faute de ces couples qui préfèrent avorter, abandonner et tuer leur propre enfant juste par dignité ? Ou bien de ces hommes, qui ne demandent qu'à se marier et être heureux avec une épouse qu'ils auront choisie, et non payée pour se la procurer, comme un vulgaire objet ? Ou encore des orphelinats qui manquent cruellement de fonds et de personnel compétent pour s'occuper des enfants abandonnés et donc qu'ils laissent dans des conditions déplorables ?

J'en appelle donc à vous, Mesdames et Messieurs, pour lutter contre ces injustices et promettre un meilleur destin à ces femmes chinoises car, comme dit Confucius, « Celui qui déplace la montagne, c'est celui qui commence par enlever les petites pierres. » ■

Répression syrienne : la liberté ou la vie

Samuel Verley

La Source,
Meudon Bellevue (92)

La torture, les peines, les châtiments corporels, les exécutions... Ces termes nous sont étrangement familiers et inconnus à la fois. Familiers par leur sens, inconnus par la distance qui nous en sépare, et leur portée que nous peinons à cerner. Dans notre imaginaire, ces atrocités que l'humain cause à son frère sont enterrées dans les livres d'histoire, ou perdues dans le quotidien des médias. Trop lointains pour que l'on n'y prête attention, leur évocation ne nous suscite que peu d'émotion.

Et pourtant, ces traitements cruels et dégradants sont une réalité. Une horreur que partagent des milliers d'hommes et de femmes à travers le monde, et notamment le monde arabe.

Les gouvernements despotiques en place dans cette région ont recours à un régime de terreur pour museler leurs peuples. On sait qu'au moindre faux pas, les représailles sur eux ou leur famille peuvent être terribles. Une pensée, et c'est le fouet. Un mot, et c'est votre sœur qu'on viole sous vos yeux. La liberté d'expression est inexistante. De plus, la dénonciation est monnaie courante, et celui qui pourrait être responsable de vos tortures est sûrement un voisin, un ami, ou même un parent.

Est-il possible de croire qu'aujourd'hui encore, les droits de l'homme soient bafoués de façon aussi révoltante ?

Mais, les temps changent. Ce que nous appelons « le printemps arabe », ce combat pacifiste et idéologique, marque une nouvelle époque : celle de la liberté.

Les revendications de ces manifestants sont légitimes : la liberté d'expression et d'association, la fin d'un régime de terreur basé sur l'espionnage et la torture, la liberté de participer à la vie politique... des valeurs fondamentales de la Déclaration Universelle des droits de l'homme.

La réaction des dirigeants face à la révolte du peuple est variée. En Syrie, c'est la voie de la violence qui a pris le dessus. Depuis avril 2011, le peuple syrien est dans la rue. Il rêve de liberté et de bonheur, les plus hautes aspirations de l'homme. La réaction du dictateur Bachar El Assad face aux manifestants est la preuve d'une violence inconcevable. Un récent rapport de l'ONU parle de 4000 morts, dont 200 enfants. 200 enfants qui ne seront jamais grands, jamais libres, ni heureux ni souriants. La répression se poursuit également dans la vie de tous les jours où les arrestations sont fréquentes. On en signale plusieurs dizaines de milliers depuis le début de ces événements. A la suite de celles-ci, les geôles syriennes sont souvent le théâtre de coups de fouet, de supplices électriques, ou pires, inimaginables, inhumains.

L'article 21 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques, ou PIDCP dont la Syrie fait partie, énonce clairement que d'une part les libertés d'expression et d'association doivent être préservées, mais que d'autre part l'Etat doit s'assurer de la sûreté et de l'ordre public. Néanmoins le maintien de l'ordre ne signifie en aucun cas le recours à la force abusive et l'atteinte au droit à la vie.

De tels crimes perpétrés contre la population civile, tels que le meurtre, la torture, la disparition forcée de personnes sont qualifiés, par l'article 6 du Statut de Rome de la Cour Pénale internationale, comme « crimes contre l'humanité ».

C'est pourquoi la dictature El Assad, avec tout ce sang sur ses mains, est en violation évidente du droit international !

Et pourtant... Face aux massacres d'innocents, face aux cadavres d'hommes et d'enfants, la communauté internationale n'agit que très peu.

Mais quelle serait votre réaction si votre cri de douleur tombait dans l'oreille d'un sourd ?

La volonté certainement de continuer à déployer tous vos efforts pour vous faire entendre.

C'est pourquoi des manifestations voient le jour à Paris, Washington, Berlin, Londres ainsi que d'autres grandes métropoles. Elles rassemblent des hommes et des femmes généralement venus de Syrie qui expriment leur solidarité avec le mouvement de révolution mais également leur colère face aux crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement syrien.

Comme j'ai pu le faire, venez dans cette foule. Venez sentir la colère, venez admirer le courage sur le visage de ces gens qui risquent leur vie.

Dans ces pays où les droits de l'homme sont reconnus et protégés, vous me diriez certainement que chacun a le droit de s'exprimer pacifiquement en toute sécurité...

Vous seriez alors dans l'erreur. Ces manifestants font depuis quelques mois l'objet d'une campagne d'intimidation et d'agression lancée par le gouvernement syrien dans le but de réduire les révoltés au silence au moyen de la peur.

Alors que ces citoyens espèrent trouver en l'Europe ou l'Amérique des bastions de protection ou de respect, ils ne trouvent que violence et contraintes. En effet, un récent rapport d'Amnesty International signale plus de 30 cas de Syriens résidant à l'étranger qui ont vu leurs libertés individuelles mises en péril à cause de leurs mouvements de solidarité. Des bandes armées, qui sont en fait des membres des services secrets syriens, viennent identifier ces manifestants pour les agresser ou torturer leurs proches restés en Syrie.

Dans de nombreux cas, les manifestants sont interpellés par les membres de l'ambassade qui leur demandent de stopper leurs agissements, ou les menacent de les exposer à de graves problèmes. Systématiquement, ils ont été photographiés et répertoriés contre leur gré. A la suite de ces

repérages, ils ont été victimes de harcèlements et de menaces dont le but est de répandre la peur dans les cœurs.

L'une des victimes, Malek Jandali, vit aux Etats-Unis depuis 17 ans. Pianiste et compositeur, il contribue à la révolution en chantant des textes louant la paix et la démocratie. Il est remarqué lors des manifestations à Washington, devant la Maison Blanche. Immédiatement, ses parents restés en Syrie ont été plongés dans un véritable cauchemar. Son père, Mamoun Jandali, 73 ans, est agressé alors qu'il gare sa voiture devant le domicile familial. Lorsque ses attaquants lui portent le premier coup, les lumières de la rue s'éteignent et un camion bruyant traverse la chaussée. Ces précautions indiquent qu'il s'agit d'une opération organisée. Ils emmènent ensuite le pauvre homme dans sa maison en continuant de le battre. Sa femme, Linah Droubi, 66 ans, est alors au téléphone lorsque les hommes rentrent dans sa chambre. A chacun de leurs coups, ils la brisent... Lorsque Malek raconte cette histoire, l'émotion fait trembler sa voix.

Il imagine sa pauvre mère, perdue sous les coups, dans une incompréhension totale : qui sont ces hommes, que veulent-ils ? Et voilà qu'il est trop tard... Vos os et vos dents se brisent, et votre sang éclabousse les murs de votre chambre... Ces hommes repartent ensuite avec de l'argent volé et ne donnent pour seule explication : « Voilà ce qui arrive quand votre fils se moque du gouvernement. »

Dans quel monde vivons-nous, si un citoyen américain doit se taire s'il ne veut pas craindre que sa famille souffre ? Ceci est une violation pour Mamoun et Lina de l'Article 3 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, une violation de leur droit à la liberté et la sûreté. Mais au-delà des lois, c'est un traumatisme qui restera à jamais dans le cœur de ces innocents. Un danger que nous n'avons pas été en mesure d'empêcher.

En France, pays des droits de l'homme et de la liberté, les manifestants ne sont pas en sécurité non plus. Depuis 7 mois,

Rabee al Hayek manifeste à Paris avec d'autres Syriens. Le 26 août, à 18h30, une bande armée portant des affiches du gouvernement syrien les attaquent. Armés de battes de baseball et d'armes de poing, ils blessent plusieurs personnes dont une jeune femme, Georgette Alam. Des policiers interviennent, emmènent les agresseurs jusqu'au commissariat du second arrondissement. Lorsque les manifestants s'y rendent pour porter plainte, ils ont la surprise de voir ces criminels sortir du bâtiment. De nombreux attaquants possèdent des passeports diplomatiques, et la police estime ne rien pouvoir faire contre eux. Ces éléments prouvent la très forte proximité entre le régime syrien et ces assaillants.

Le soir lorsque Rabee rentre chez lui vers minuit, il reçoit un appel de son ami Shevan Ahmani... La voix terrifiée lui parvient à travers le combiné : « Rabee, sauve-moi, je suis couvert de sang ». Lorsqu'il arrive sur les lieux où leurs frères se sont fait agresser, il apprend qu'ils ont été menacés d'avoir leur gorge tranchée, qu'on a tenté de les écraser avec des voitures, et qu'ils ont été à nouveau frappés avec une violence inouïe.

Oui, ces déchaînements de colère sont arrivés à quelques pas de chez vous. De Damas à Paris, le combat est le même. Et l'ombre acérée de l'aigle syrien plane autour de qui ose s'exprimer.

Pouvons-nous prétendre aspirer à un monde plus libre, à un monde plus respectueux, si nous ne sommes même pas capables de protéger tous les citoyens de France ou d'ailleurs ?

Des vies sont humiliées. Des droits sont violés. Nous devons agir.

Les pays concernés doivent prendre des mesures directes afin de faire cesser toutes ces répressions. Ils sont responsables de la sécurité intérieure et extérieure de leurs citoyens.

Les victimes de ces agressions n'osent se plaindre, de peur

que leur famille ne subisse les représailles. C'est pourquoi l'Etat Français, ainsi que tous les autres, doit être à la base des démarches juridiques visant à sanctionner les agresseurs. Nous devons assurer les libertés de pensée, d'association et d'expression présentes aux articles 18, 19 et 22 du PIDCP.

Tout individu ayant participé à la violence doit être sanctionné. Les personnes bénéficiant de la qualité « officiel », de passeport diplomatique doivent être sanctionnées de la même manière comme le stipule l'Article 27 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale. Ils doivent être expulsés et considérés comme « persona non grata », interdits de résidence en France.

La violation de ces droits fondamentaux par le régime syrien nécessite également l'attention du Comité des droits de l'homme. Comme l'indique sa procédure, le Comité doit examiner le cas de ces agressions et obliger le gouvernement syrien à cesser ces agissements en Syrie et dans le reste du monde. Le comité doit ensuite imposer au gouvernement syrien des explications sur ces actes, ainsi que des rapports réguliers sur l'évolution de la situation.

Mesdames et messieurs, c'est pour Mamoun, Linah, Rabee, Malek, Shevan, ainsi que tous les autres que je vous parle aujourd'hui. Pour tout ce peuple qui souffre et qui crie, je vous parle. Mais quel est le poids des mots ? Que représentent ces paroles pour eux si nous n'agissons pas ?

Lorsque le cri d'un peuple se fait entendre, il est de notre devoir, à nous citoyens du monde, de lui tendre la main. Lorsque les droits fondamentaux sont noyés dans des effusions de sang, il est de notre devoir d'intervenir pacifiquement au nom de la famille humaine. Enfin, lorsque l'oppression se poursuit jusque dans nos bras, il est de notre devoir de la repousser et de protéger les opprimés. ■

Le sacrifice de la volonté usurpée d'Allah

Blaise Colling

Lycée Oberlin,
Strasbourg (67)

Mesdames et Messieurs les jurés,

j'ai le privilège de m'adresser à vous dans ce Mémorial de Caen, pour vous parler d'une situation profondément préoccupante.

Imaginez, vous êtes en Afrique, vous vous promenez tout en profitant du paysage, et là, sous vos yeux, soudainement, un enfant de 9 ans est en train de se faire frapper violemment comme un animal, sans pitié et sans gêne !

Nous allons ensemble jeter un coup d'œil aujourd'hui en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement à Dakar, capitale du Sénégal et à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, où les enfants sont les acteurs principaux d'une exploitation de mendicité.

Battus, traités comme « des chiens maltraités » ou comme des objets, ils partent chaque jour faire la manche, pour satisfaire les besoins de protagonistes qu'ils appellent maîtres au Burkina Faso et Marabouts au Sénégal. Ils sont exploités par ces maîtres et Marabouts, qui leur montrent une illusion absurde de la vie, les manipulent grâce à l'enseignement du Coran, et mettent leurs pratiques malsaines sur le compte de la volonté d'Allah. Ces enfants sont ainsi appelés des talibés.

Et dire que des droits de l'homme existent et devraient s'appliquer dans chaque pays du monde entier.

On dit dans l'article 4 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme que :

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Effectivement c'est ce que le droit international dit, mais la Déclaration Universelle des droits de l'homme n'est pas appliquée dans ces pays comme cela devrait être le cas.

Partout en Afrique de l'Ouest, les mosquées poussent au fil du temps et sont entourées d'écoles coraniques. Au Burkina Faso, dans les quartiers de Ouagadougou que sont Poutenga et Hamdalaye, des enfants âgés pour la plupart entre 7 et 12 ans, sont traités comme des esclaves qui servent juste de gagne-pain pour leurs maîtres. Ces mêmes maîtres qui ont la charge de les loger, les nourrir, leur inculquer les valeurs de la véritable vie et les forger à devenir des hommes respectables, gagnent de l'argent sur leurs dos. Ces enfants talibés par cette mendicité imposée qui est par la force des choses devenue une profession ingrate pour eux, sont mal nourri ou pas du tout, et ne profitent jamais des fruits de ce travail indigne qu'ils doivent accomplir quotidiennement.

Imaginez la relation entre un maître et son esclave, eh bien c'est cette même règle de soumission qui s'applique pour ces enfants et les mêmes lois. Quand le maître parle, l'esclave se tait, écoute et exécute ce qui lui a été dicté. S'il ose rechigner, il est frappé à plusieurs reprises. 1 coup, 2 coups, 3 coups, jusqu'à la dose décidée suffisante par le maître tout-puissant.

Tout ce qui permettra de rendre plus obéissant et plus rémunérateur, est bien sûr mis en œuvre pour que la rentabilité de ces talibés soit la plus haute possible.

Et les parents, que font-ils ? Eh bien, la plupart savent à quoi s'attendre lorsqu'ils prennent acte d'envoyer leurs enfants dans ces écoles coraniques. Mais le monopole détenu de ces écoles coraniques et certains de ses maîtres sadiques, leur permet de voiler les yeux de ces derniers et d'usurper la volonté d'Allah tout en gardant la confiance des parents.

Eh oui, ces enfants ont aussi des parents au cas où vous en doutiez. Ils naissent tous comme vous et moi, par l'union d'un père et d'une mère, mais ils sont arrachés très tôt du nid familial non seulement par la force de la misère régnant

dans le pays mais aussi par des menteurs qui profitent du malheur des autres. Ces enfants sont ainsi envoyés dans des prisons pour y être élevés dans la peur perpétuelle d'atteindre l'objectif de ramener les 350 francs CFA qui leur permettront d'éviter les coups de fouet. Oui, 350 francs CFA, c'est-à-dire 53 centimes d'euros. N'est-ce pas là, révoltant ? Quelqu'un dans cette salle peut-il dire le contraire ? Non ? Nous sommes donc bien d'accord !

Certains de ces enfants démunis se sont évadés pour échapper à cette triste réalité, mais ils se retrouvent dans la rue à errer avec les autres enfants qui hantent la rue depuis leur fugue, et sont dépourvus d'une vision claire d'un avenir qui ne cesse de s'assombrir de jour en jour. Ces enfants sont appelés « des talibés fugueurs ». Ils sont reconnaissables dans la rue car ils portent avec eux, une mallette qui est en fait, une grosse boîte de conserve de tomates coupées en deux qu'ils portent au cou, où certaines âmes charitables y déposent parfois de quoi amuser leurs estomacs vides ou de l'argent. C'est désolant, mais cette boîte de conserve est comme le collier d'un chien, il marque une appartenance qui suscite l'apitoiement et c'est grâce à lui qu'on les différencie des autres enfants voyous, drogués ou encore voleurs.

Concentrons maintenant notre attention sur le Sénégal, à Dakar qui en est la capitale, où les enfants errant après leur fugue remplissent les rues de cette ville près des feux rouges, aux carrefours et près des restaurants pour y trouver de quoi se nourrir.

Ces enfants talibés sont un peu différents de ceux de Ouagadougou, la plupart sont vêtus de haillons avec la gale ou la teigne qui ronge leurs membres et leur crâne rasé. Dakar est une métropole plus dure et ces bandes de talibés errantes sont aussi plus violentes que celles de Ouagadougou, mais ce sont les mêmes dérives, la même misère et la même indignation.

Les darras, maisons coraniques au Sénégal et leurs marabouts venus de Guinée-Bissau pour la plupart s'y sont

installés depuis longtemps. Ces marabouts y enseignent le Coran ainsi que ses valeurs. Oui, Mais dans cet enseignement religieux, la mendicité est un justificatif pour soi-disant apprendre l'humilité aux enfants. Mensonge, masqué en vérité. Les termes changent mais les faits restent les mêmes. Et le plus triste, c'est que certains parents au Sénégal sont parfois complices de cet esclavage, obligeant leurs progénitures à rester dans les daras en tout état de cause.

Comme vous l'avez deviné, la volonté d'Allah, c'est la volonté de Dieu dans la région d'Afrique de l'Ouest qui est majoritairement musulmane. Mais quelle est donc cette volonté qui nécessite que l'on sacrifie la jeunesse, l'avenir d'une nation, le futur d'une civilisation par des actes aussi sauvages et dégradants ?

Si la volonté d'Allah, la volonté de Dieu, n'était autre que violence, croyez-vous que l'être humain aurait une raison d'être ? Non, je ne crois pas !

La volonté usurpée d'Allah est donc en fait la volonté de certains maîtres des écoles coraniques et de certains marabouts qui par leur enseignement particulier du Coran se muent en Dieu en proclamant des lois et des sacrifices qu'il est nécessaire de faire afin d'apprendre le sens de la vie. Comme le dit Cheikh Youssef, un des détenteurs d'école coranique à Ouagadougou, ce que ces enfants apprennent de sa parole plutôt, c'est qu'ils doivent faire un petit sacrifice. Je répète un petit sacrifice.

Le gouvernement sénégalais est bien sûr au courant de cette situation dégradante, mais que fait-il ? Qu'attend-il pour sérieusement se pencher sur le problème ? On peut se demander s'ils se sont décidés à ignorer le phénomène, ou s'enrichissent eux aussi dans cette pauvreté, comme les marabouts au Sénégal et les maîtres au Burkina Faso.

Mesdames et Messieurs, membres du jury, j'ai à l'esprit l'article 26 paragraphe 2 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui déclare clairement que : l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine

et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Mais dans ce climat indigne et violent à l'ère que nous vivons comment voulez-vous que toutes ces valeurs et vertus morales se développent ?

C'est tout bonnement impossible. Nous sommes en 2011 je vous rappelle et bientôt en 2012.

En 2011, des enfants sont encore traités comme des animaux en toute impunité et sans pudeur. On leur assène des coups et cela bien que toute la communauté locale le sache. Cela ne gêne pas plus qu'un parasite devant soi.

Pour essayer d'enrayer le problème, quelques actions isolées mais pleines d'espoir tentent de faire prendre connaissance de l'ampleur de la situation. Ainsi l'écrivain sénégalais Cheik Hamidou Kane, a décidé de défendre les talibés, avec l'association "PARRER" réunissant hommes d'affaires, intellectuels et chefs religieux, qui a été créée pour mettre fin au scandale.

M. Cheik Hamidou, en sa qualité de président de cette association, défend fermement les droits des enfants avec cette association qui a pour but concret de soutenir, promouvoir et encourager toute action préventive et permettant d'éradiquer le phénomène des enfants dans la rue et inciter les pouvoirs publics à appliquer enfin les lois nationales et internationales relatives à la protection de l'enfance.

Mais Il faudrait aussi solliciter les instances internationales (ONU, UNICEF...) pour médiatiser cette situation révoltante qui touche les enfants d'Afrique de l'Ouest et également mener :

- Des campagnes de sensibilisation pour éveiller la conscience des communautés de base,
- Mobiliser les décideurs et tous les acteurs sur la question,

- Permettre aux enfants d'intégrer les systèmes éducatifs organisés,
- Renforcer le dispositif juridique pour une application effective des lois et règlements,
- Développer des stratégies pour la prise en charge, la réinsertion sociale et le retour en famille.

Mesdames et messieurs, je ne suis ni dans la situation, ni dans le pays pour constater avec indignation la vie de ces enfants. Tous ce que je peux faire, c'est d'utiliser le pouvoir de plaider aujourd'hui devant vous pour y défendre leur cause. Ils sont battus, humiliés, utilisés comme pièces de monnaie par leurs aînés appelés maître. Ces mêmes aînés qui leurs donnent une vision plus qu'abjecte de leurs monde en leur faisant croire que c'est la volonté d'Allah et que de ces sacrifices, ils apprennent le sens de la vie par sa parole.

Alors quand on ne peut se réfugier ni dans la religion, ni dans son noyau familial et privé de sa propre liberté, que peut-on espérer de la vie ? Imaginez un de vos enfants une seule journée à la place d'un de ces talibés. Quels seraient vos sentiments ? Pour ma part, indignation, révolte, dégoût, peur, colère... Et j'en passe.

Le chemin est encore long avant d'entrevoir la lumière. Mais si des actions menées comme l'association PARRER se développent avec le temps et les acteurs concernés pour faire prendre conscience de cette situation dramatique, on peut espérer des jours moins sombres pour l'avenir de ces enfants, mais la lumière est lointaine, encore trop lointaine. ■

Le droit à une fin de vie digne et heureuse

Tatiana Cretin-Maitenaz

Lycée Carnot,
Cannes (06)

Chantal Sébire, une femme âgée de 53 ans, est atteinte d'une grave tumeur des sinus. Le 26 février 2008, elle en informe la presse. Ses jours sont comptés. Sa souffrance devient de plus en plus intolérable. Son mal lui fait perdre tous ses sens : l'odorat, le goût, la vision. Progressivement il la paralyse. Étant donné qu'elle n'est pas suicidaire et qu'elle a toute sa conscience, elle va jusqu'à demander au Président de la République et à la justice « le droit de mourir dans la dignité ». Condamnée, elle n'a pas eu droit de voir sa peine écourtée. Chantal Sébire est morte au terme d'un combat qui a ému les Français et relancé le débat sur le sujet complexe de l'euthanasie.

Depuis qu'il a certains droits et qu'il peut, dans une certaine mesure, décider de son destin, l'homme se demande s'il a aussi le droit de choisir de mourir lorsqu'il se sait souffrant et condamné par sa maladie. En tant que citoyen, la question que l'on peut se poser est : l'euthanasie est-elle légitime ?

Si vous me le permettez, je rappellerai en quelques mots ce qu'est l'euthanasie. L'euthanasie est l'action destinée à abrégé, sans souffrance, la vie d'êtres humains atteints de maladies incurables entraînant des douleurs intenses que la thérapeutique ne parvient pas à atténuer. On distingue deux formes d'euthanasie : l'euthanasie active et l'euthanasie passive. La première désigne un acte volontaire en vue d'abrégé la vie du patient. La seconde consiste à ne pas utiliser les moyens thérapeutiques qui permettraient de prolonger quelque peu la vie d'un malade incurable et souffrant.

Mais à ce jour, rien n'est réellement, concrètement décidé. Faut-il laisser les personnes qui souffrent, seules, face à leur malheur ? Faut-il les aider, les accompagner afin d'abrégé leurs souffrances ?

Face à ces interrogations, deux thèses s'affrontent.

Certains refusent d'envisager l'euthanasie dite active. Les médecins appliquent le Serment d'Hippocrate. Ils doivent sauver des vies coûte que coûte. Ils doivent soigner des

patients et non arrêter leur vie. Seulement parfois tout ceci va trop loin. Les médecins vont jusqu'à maintenir un organisme vivant artificiellement. Certains patients sont soumis à l'acharnement thérapeutique. Mais est-ce qu'on peut encore parler de vie ?

D'après le préambule de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, « la reconnaissance de la dignité humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Cela inclurait donc la dignité dans la mort. Mais qu'est ce que la mort ? La mort d'un point de vue médical est liée à l'absence d'activité de l'encéphale. L'encéphalogramme du patient est donc plat. Lorsque l'encéphale ne présente plus d'activité, il n'en présentera plus aucune.

Depuis quelques décennies, les personnes atteintes d'une maladie grave, évolutive ou en phase terminale, ont la possibilité d'avoir des soins actifs appelés soins palliatifs. Ils visent à soulager les douleurs physiques, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage, c'est l'article L.1110-10 du Code de la Santé Publique.

Chantal Sébire, en plus de refuser les traitements antidouleur comme la morphine, était contre l'hospitalisation dans un service de soins palliatifs.

De plus, d'après ce même code, mais selon l'article L.1111-10, lorsqu'une personne, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, décide de limiter ou d'arrêter tout traitement, le médecin respecte sa volonté après l'avoir informée des conséquences de son choix. La décision du malade est inscrite dans son dossier médical.

Le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de sa fin de vie en dispensant les soins visés à l'article L. 1110-10. Cet article est appuyé par la loi Léonetti, promulguée en 2005, qui a instauré le droit au « laisser mourir » dignement.

« On ne permettrait pas à un animal d'endurer ce que j'endure », affirmait Chantal, en dénonçant une, je cite, « loi Léonetti incomplète ». « Je l'ai combattue pendant sept ans, je ne veux pas que cette tumeur ait le dernier mot, aidez-moi à partir dignement », renchérisait-elle.

J'ajouterai à cela que d'après l'article 5 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Ce qui signifie qu'aucun homme ne doit être soumis à l'acharnement thérapeutique. L'acharnement thérapeutique désigne l'emploi de thérapies exagérément lourdes pour le patient, disproportionnées par rapport à l'amélioration attendue.

En outre, une personne malade a droit au respect de la dignité. Selon l'article premier de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Ils ont donc le droit de choisir de mourir lorsqu'ils se savent souffrants et condamnés par leur maladie.

Après un dur et éprouvant combat, Chantal Sébire voulait partir dignement.

D'autre part, les médecins ont pour devoir de soigner et d'accompagner les souffrants. Les médecins doivent faire preuve d'humanisme envers leur patient. Nous sommes des hommes. Nous ne sommes pas des machines. Nous ne sommes pas de simples organismes à réparer. Nous sommes peut-être dotés d'un corps, mais nous sommes doués d'opinions et de raison propres à chacun. En effet, chacun doit avoir le droit de refuser une survie artificielle s'il ne le souhaite pas.

Chantal Sébire approuvait ce fait. « Les médecins ne savent pas toujours écouter les patients et face à cette maladie, ils sont acculés à une impuissance révoltante pour eux », annonça-t-elle lors d'un interview.

Bien que nous soyons certains de mourir, nous ne savons pas quand la mort se présentera, et dans quelles

circonstances. Imaginez, un jour vous tombez gravement malade et vous savez pertinemment, après de multiples visites médicales et un nombre incalculable de recherches, qu'aucune issue n'est envisageable. Vous vous attendez à faiblir, à ne plus avoir aucune mobilité, à ne plus être autonome. Vous n'êtes plus bon à rien. Vous déprimez. Vous vous trouvez, après quelques années, cloué sur un lit d'hôpital, à dépérir lentement, à vous laisser mourir. Qu'attendriez-vous de la vie ? Plusieurs personnes, malheureusement, ont vécu ça. Certains se battent, d'autres non, mais face aux douleurs intenses qui leur sont infligées, certaines n'ont plus la force de mener un combat. Chantal Sébire est morte. Vincent Humbert aussi. Certains condamnés n'ont toujours pas le droit de voir leur peine écourtée.

Il serait peut-être temps de privilégier l'Être Humain. Que pouvons-nous proposer pour que légalement des réponses soient apportées au problème de l'euthanasie ? Que devons nous mettre en place pour que par voie juridique, la France règle ce problème ? Ce problème est déjà résolu dans certains pays d'Europe comme la Belgique. Ne pourrions-nous pas poser directement la question aux Français sous forme de référendum. Dans le cas où le oui l'emporterait, il faudra définir le cadre dans lequel ce droit pourrait s'exprimer. Un cadre nécessaire pour limiter les abus et respecter les volontés de chacun.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité se mobilise pour faire connaître et faire valoir les droits de la personne malade. Lutter contre la douleur, refuser l'acharnement thérapeutique, ces deux revendications de cette association ont été prises en considération et inscrites dans les lois du 4 mars 2002, et du 22 avril 2005. Plus que jamais aujourd'hui, il importe de connaître ses droits pour les faire respecter par le corps médical. Certains condamnés devraient voir leur peine écourtée. ■

© Le Mémorial de Caen - Janvier 2012

Directeur de la publication : Stéphane Grimaldi

Directeur de la communication : Franck Moulin

Directrice culturelle et éducative : Isabelle Bournier

Responsable de l'organisation

des concours : Véronique Durel

Chargée de communication : Corinne André

Relecture : Alain Besse / aprim

Imprimé en France par Central Graphic (14)

Dessin page de couverture : Chaunu

Maquette : aprim-caen.fr

Dépôt légal : janvier 2012

ISBN : 978-2-84911-176-5

ISSN : 2106-9662